

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE  
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES  
HALIEUTIQUES

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION GENERALE DES PREVISIONS ET  
DES STATISTIQUES AGRICOLES

-----  
DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES  
(DSA)

-----

BURKINA FASO  
*Unité – Progrès – Justice*

-----

*Tel: 50 – 32 – 45 – 79/80*  
*Fax: 50 – 30 – 54 – 86*  
E-mail : agristat@fasonet.bf

## **RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE RGA 2006 - 2010**

### Méthodologie du Recensement Général de l'Agriculture

Volume 1 : Objectifs généraux et questionnaires

# Sommaire

1.	Introduction.....	4
2.	Objectifs, Champs et modules d'enquête.....	5
2.1.	Objectifs généraux.....	5
2.2.	Objectifs spécifiques.....	5
2.2.1.	Connaissance de l'agriculture pluviale.....	5
2.2.2.	Connaissance de l'agriculture irriguée.....	5
2.2.3.	Connaissance du secteur de la pêche et de la pisciculture.....	6
2.3.	Le champ du recensement.....	6
2.4.	Les modules du recensement.....	7
3.	Variables d'observation et questionnaires Phase 1.....	8
3.1.	Les questionnaires de la phase 1.....	8
3.1.1.	Module agricole du RGPH.....	8
	Section 1 : Récapitulatif du ménage.....	8
	Section 2 : Données agricoles du ménage.....	8
3.1.2.	Module Culture irriguée et pêche.....	8
	Questionnaire F0 : Recensement des sites de culture irriguée et de pêche,.....	8
	Questionnaire F1M et F2M : Caractéristiques générales des sites maraîchers /Inventaire des équipements et infrastructures collectifs de sites maraîchers.....	10
	Questionnaire F1R / F2R : Caractéristiques générales des sites rizicoles / Inventaire des équipements et infrastructures collectifs de sites rizicoles.....	10
	Questionnaire F1C1/F2C : Caractéristiques générales des sites des autres cultures irriguées / Inventaire des équipements et infrastructures collectifs des autres cultures irriguées.....	11
	Questionnaire F1P : Caractéristique générale des sites de pêche.....	12
	Questionnaire F2P Caractéristiques socio-économiques des sites de pêche.....	12
	Questionnaire F3P : Effort de pêche et capture moyenne de poisson.....	12
3.1.3.	Module exploitations modernes.....	13
	Questionnaire FW : Recensement des exploitations modernes.....	13
	Questionnaire FEM : Exploitations modernes.....	13
3.1.4.	Module zones pastorales.....	14
	Questionnaire F1ZP : Caractéristiques générales des zones pastorales.....	14
	Questionnaire F2ZP : Inventaire des équipements et infrastructures collectifs des zones pastorales.....	15
3.2.	Méthodes de collecte et d'observation.....	15
3.2.1.	Dispositif de collecte.....	15
4.	Objectifs généraux phase 2.....	16
4.1.	Les objectifs généraux par thème.....	17
4.1.1.	Economie des produits.....	17
4.1.2.	Economie de l'exploitation et des ménages agricoles.....	17
	Economie des exploitations.....	18
	Economie des ménages agricoles.....	19
	Les inclassables.....	20
5.	Objectif et contenu des modules phase 2.....	21
5.1.	Le module tronc commun.....	21
5.1.1.	Questionnaires tronc commun.....	22
	Cahier 1 : Caractéristiques de l'exploitation (A.1).....	22
	Cahier N°2 Revenu et consommation trimestriel des ménages (A.2).....	23
	Cahier N° 3 : Achats d'équipements et charges annuelles (A3).....	25
	Cahier.4 : Suivi nutritionnel (A.4).....	27
5.2.	Le module agriculture pluviale.....	27

5.2.1.	Questionnaires agriculture pluviale.....	27
	Cahier.1 : Inventaires et caractérisation des parcelles (B.1).....	27
	Cahier 2 : Mesure des superficies et rendements (B.2).....	28
	Cahier 3 : Estimation des stocks céréaliers et prévisions.....	28
	Cahier 4 : Utilisation des intrants, de la main d'œuvre et contraintes de production (B.4).....	29
5.3.	Module Elevage.....	30
	Cahier 1 : Caractéristiques du troupeau (C.1).....	30
	Cahier 2 : Cheptel du ménage (C.2).....	30
	Cahier 3 : Utilisation des intrants d'élevage et main d'œuvre (C.3).....	30
5.4.	Le module arboriculture.....	31
5.4.1.	Questionnaires.....	31
	Cahier 1 : Description des vergers (D.1).....	31
	Cahier 2 : Parcelles (D.2).....	32
	Cahier 3 : Utilisation des intrants, main d'œuvre et contraintes (D.3).....	33
5.5.	Le module maraîchage et cultures irriguées.....	34
5.5.1.	Questionnaires du module maraîchage.....	34
	Cahier 1 : Recensement des maraîchers (F.1).....	34
	Cahier 2 : Recensement des exploitants (F.2).....	35
	Cahier 3 : Superficie production et commercialisation (F.3).....	35
	Cahier 4 : Equipement des exploitants, utilisation des intrants, emploi et main d'œuvre, contraintes de la production (F.4).....	36
5.6.	Le module pêche.....	38
5.6.1.	Questionnaires pêche.....	38
	Cahier 1 : Recensement et caractéristiques socio- économiques des sites de pêche des villages échantillons (E.1).....	38
	Cahier 2 : Equipements collectifs et ventes (E.2).....	39
	Cahier 3 : Caractéristiques des pêcheurs (E.3).....	39
	Cahier 4 : Equipements et opinions du pêcheur (E.4).....	40
	Cahier 5 : Enumération des pêcheurs sortis lors du jour de collecte (E.5).....	41
	Cahier 6 : Evaluation de la production (E.6).....	41
6.	Annexes.....	43
	Annexe 1 : Sigles et acronymes.....	44
	Annexe 2 : Tableaux de synthèse sur les questionnaires.....	45
	Annexe 3 Concepts et définitions.....	47
	Annexe 4 : Principales nomenclatures.....	51
	Nomenclature des secteurs activités.....	51
	Nomenclature des produits.....	53
	Nomenclatures des tranches d'âge par espèces d'arbres fruitiers.....	56
	Nomenclature des unités de mesure.....	57
	Nomenclatures des équipements et consommables.....	58
	Nomenclature des régions.....	60
	Nomenclature des provinces.....	60

## 1. INTRODUCTION

Le secteur primaire (agriculture, élevage pêche et forêts) contribue pour environ 40% au PIB et procure près de 80% des recettes d'exportation.

L'agriculture occupe plus de 80 % de la population et contribue pour environ 35 % au PIB du Burkina-Faso. Elle est la majeure source de revenus pour les populations les plus pauvres et le pilier principal de la sécurité alimentaire du pays.

Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans l'économie, de son fort taux d'occupation de la population rurale et de la forte proportion des pauvres en milieu rural, toute réduction significative de l'incidence globale de la pauvreté passe par une réduction substantielle de la pauvreté rurale et une amélioration des performances de ce secteur. De ce fait, la stratégie de réduction de la pauvreté accorde une place prépondérante au secteur rural.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté que le Gouvernement a engagé depuis 2000, la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en décembre 2003 a pour objectif global d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. Les besoins en statistiques agricoles en appui à cette stratégie sont cruciaux.

Par ailleurs, en vue d'assurer et de maintenir l'autosuffisance alimentaire, améliorer le niveau nutritionnel de la population et diversifier les exportations, le Gouvernement Burkinabè attache une importance particulière au développement de l'agriculture. La mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement requiert des données statistiques fiables et actualisées sur les différents aspects du secteur agricole, tant au niveau national qu'au niveau régional. Pour disposer de telles données statistiques, il est nécessaire de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures impliquées dans les activités statistiques du secteur agricole.

Il est évident que les objectifs de développement ne peuvent être atteints que dans la mesure où le Gouvernement a une connaissance réelle de la structure de l'agriculture et de la situation de l'élevage ainsi que des aspects liés aux activités de pêche. Cette connaissance ne peut se faire qu'à travers la réalisation d'un Recensement Général de l'Agriculture (RGA). Dans les circonstances actuelles, seule la mise en œuvre de cette stratégie gouvernementale est à même d'apporter cette connaissance. En ce sens, le projet contribue à la réalisation des objectifs nationaux de développement, dont il est, en fait, une des pierres angulaires.

## 2. OBJECTIFS, CHAMPS ET MODULES D'ENQUÊTE

### 2.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du RGA 2007 doivent permettre d'obtenir une connaissance relativement fine sur l'ensemble du secteur primaire. A ce titre il diffère quelque peu des précédents exercices en général cantonnés à la seule dimension de la production végétale en général et plus particulièrement de l'agriculture pluviale.

Par ailleurs, ce recensement s'inscrit dans un ensemble cohérent d'enquêtes de grandes envergures inscrites dans le schéma directeur statistique adopté en 2003 pour la période 2004 / 2009 qui prévoyait en outre la réalisation du Recensement Général de la Population, la réalisation d'une enquête intégrale auprès des ménages. Il convient par ailleurs de noter que le secteur de l'élevage a pu réaliser une opération de recensement en 2002 (ENEC). Si cette convergence réussit on pourra alors considérer qu'à l'issue de la première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle le Burkina Faso disposera d'un ensemble cohérent de données statistiques permettant un bon pilotage économique.

Pour autant, les enjeux pour ce RGA 2007 sont de tailles puisqu'en grande partie les champs d'investigation sont nouveaux et ne peuvent bénéficier d'expériences passées. On peut donc assigner deux enjeux majeurs à cette opération qui bien que ponctuelle doit permettre de planifier l'ensemble des opérations de collecte des statistiques conjoncturelles pendant au moins une décennie :

- La qualité statistique qui doit se traduire essentiellement sous des angles de cohérence, de fiabilité et d'accessibilité des données.
- L'innovation méthodologique qui par delà les méthodes adoptées lors du recensement lui-même doit permettre de définir un ensemble cohérent de dispositifs de collecte sur l'ensemble du secteur primaire.

### 2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs visés par le RGAC s'appliquent dans leur ensemble à la connaissance de trois secteurs, assez différenciés par leur nature et surtout par les sujets auxquels ils se rapportent, par les résultats et les perspectives de collecte de données qu'ils offrent, par la nature statistique des opérations qui permettent de les atteindre.

Le secteur de l'élevage ayant fait d'un recensement en 2002 (ENEC), il n'a pas été jugé utile de reprendre la thématique dans son intégralité, toutefois le cheptel domestique fera l'objet d'enquête aussi bien en ce qui concerne les exploitations de type traditionnel que les exploitations modernes.

#### 2.2.1. CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE PLUVIALE

Il s'agit certainement du secteur le mieux connu de part l'existence d'enquêtes régulières de conjoncture depuis plus de 15 ans, cependant on peut considérer que pour le RGA il existe deux enjeux pour ce secteur l'un est méthodologique lié à la rénovation de l'enquête permanente agricole, l'autre est thématique et concerne les profondes mutations qu'a connu ce secteur au cours de la dernière décennie notamment en ce qui concerne l'équilibre entre l'agriculture vivrière et de rente, car si le Burkina Faso n'a pas connu de graves crises vivrières au cours de la dernière décennie des secteurs de production comme l'arachide, le coton ont subi les contrecoups de l'évolution des marchés mondiaux entraînant des mutations profondes des orientations technico-économiques des exploitations qui les pratiquaient.

#### 2.2.2. CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE IRRIGUÉE

L'essor de l'agriculture irriguée est lié aux efforts faits par tous en matière d'aménagement permettant d'une part de mieux maîtriser la saison pluviale et surtout d'exploiter la contre saison à des fins de production. Le développement des infrastructures qu'elles soient modestes ou importantes a permis de produire de façon plus ou moins un ensemble de cultures dont la caractéristique commune est une

relativement forte spécialisation en bassins de production et un développement important de filières de commercialisation liées à ces produits.

D'un point de vue méthodologique, il existe donc un enjeu de taille, car ces cultures échappent généralement aux enquêtes courantes d'une part car les calendriers culturels sont beaucoup plus variés et d'autre part en raison de leur taille relativement faible en terme de superficie et de population impliquée, ce qui ne signifie pas pour autant que la production en soit négligeable.

Pour ce type d'agriculture, il convient donc d'adopter une méthode d'enquête relativement différente qui passe nécessairement par une phase de dénombrement préalable ayant pour objectif de dresser un registre des aménagements hydro-agricoles permettant leur pratique. C'est à partir de ce dénombrement que l'on peut ensuite effectuer des opérations plus fines d'enquête.

### **2.2.3. CONNAISSANCE DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE LA PISCICULTURE**

Le sous-secteur de la pêche contribue pour 0,41% au PIB national avec un taux d'accroissement de 15% l'an sur la période 1995 à 2003. Il s'agit donc d'un secteur à fort potentiel de croissance générateur de sources revenues monétaires pour les populations rurales tout en contribuant directement à l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation à travers l'autoconsommation (environ 15% des captures).

Secteur essentiellement considéré comme de la cueillette, la pêche n'a pratiquement jamais fait l'objet d'investigations sérieuses, excepté un recensement des sites effectué il y a maintenant 10 ans. Pourtant le développement des infrastructures à vocation d'irrigation a permis de considérablement développer le nombre de « points d'eau » sur lesquels des activités de pêche ou de pisciculture sont devenus possibles. Ce développement des sites allié aux aménagements effectués sur les cours d'eau et les grands barrages laisse penser qu'il existe un développement non négligeable de la production de poisson. Etant donné que dans la plupart des cas ce développement est fait à partir des infrastructures développées dans le cadre de l'irrigation, il a semblé possible d'utiliser le même procédé d'enquête pour estimer l'importance du secteur dans la production primaire.

## **2.3. LE CHAMP DU RECENSEMENT**

Le champ du recensement définit les limites dans lesquelles s'inscrit le recensement. Elles concernent tout à la fois la géographie, les périodes de référence et de réalisation de l'opération, mais également la nature des unités économiques observées et le statut des hommes et des femmes qui les dirigent au travers d'activités bien répertoriées, distinguées selon les trois secteurs de l'agriculture pluviale et irriguée et de la pêche.

Le **champ géographique** couvre la totalité du territoire national à savoir les 13 régions et les 45 provinces. La technique statistique appliquée au RGA se réfère donc à l'intégralité de ce champ géographique et permettra de consolider l'édition des résultats à ces 3 échelons administratifs (national, régional et provincial).

A l'occasion du RGPH 2006, il a été procédé au recensement de l'ensemble des ménages du Burkina Faso, le questionnaire utilisé comportait un module agricole qui doit permettre de constituer la base de sondage qui servira à tirer les échantillons des modules appliqués aux ménages. La base de sondage sera donc l'ensemble des ménages agricoles. La définition retenue du ménage agricole lors du RGPH étant un ménage ayant déclaré avoir pratiqué au moins une culture pluviale et/ou pratiquant l'élevage d'animaux (excepté les volailles) au cours de l'année 2006.

Toutefois, l'application d'une méthode classique d'échantillonnage à travers les ménages est inefficace en ce qui concerne les productions liées à l'irrigation, aussi il sera nécessaire d'établir une seconde base de sondage qui sera établie à partir d'un recensement préalable des infrastructures : ce recensement est effectué en deux temps : le premier temps est l'établissement par les structures déconcentrées de listes qui sont dans un deuxième temps complétées et amendées par les enquêteurs au niveau de chaque commune au moyen d'un questionnaire de dénombrement. La base ainsi établie servira par la suite comme base de sondage pour les enquêtes sur les cultures irriguées, la pêche.

Enfin, étant donné qu'une base ménage ne peut prendre en compte les exploitations de type moderne un troisième base sera établie pour recenser le secteur moderne. La pratique est à peu près la même que pour les cultures irriguées : pré-recensement à partir des informations collectées par les

structures déconcentrées complétées par une mise à jour effectuée par les enquêteurs au niveau de la commune. Les exploitations modernes seront enquêtées intégralement.

Au total, il existera donc plusieurs bases de sondage qui devraient permettre de couvrir de la façon la plus exhaustive possible le **champ thématique** que constitue le secteur primaire dans son ensemble. On verra au chapitre consacré à l'échantillonnage comment elles ont été réalisées et quels échantillons doivent en être tirés.

Il existe, lorsque l'on souhaite, couvrir un champ thématique aussi vaste diverses références temporelles qui renvoient aux calendriers culturels ou à la pratique de certaines activités (pêche, contre saison).

Par défaut le champ temporel est la saison agricole 2007/2008, mais il peut arriver pour certains questionnaires que la référence soit autre, elle sera donc précisée tant au niveau des questionnaires que par la suite dans la publication des données.

## 2.4. LES MODULES DU RECENSEMENT

Le recensement de l'agriculture 2007 a été scindé en deux phases dont la première est une phase censitaire *stricto sensu* et doit permettre d'établir les différentes bases de sondage nécessaire à la seconde phase qui elle est un ensemble d'enquête par sondage couvrant les différents champs thématiques retenus.

La phase 1 qui doit être réalisée entre décembre 2006 et mars 2007 comprend en fait deux recensements :

- Le premier est constitué par un module additionnel au RGPH dit « module agricole RGPH » et donc appliquer à l'ensemble des ménages du Burkina Faso qui doit permettre de constituer la base de sondage ménage. Les variables doivent permettre non seulement d'établir l'univers constitué par les ménages agricoles, mais aussi de les classer par rapport aux grandes orientations technico économiques des exploitations auxquelles se rattachent ces ménages (agriculture pluviale, maraîchage, arboriculture, élevage).
- Le second est un recensement de l'ensemble des sites sur lesquels sont pratiquées :
  - \* L'ensemble des activités liées à la maîtrise de l'eau (cultures de saisons sèches, maraîchage, arboriculture) ainsi que les sites de pêche et de pisciculture.
  - \* Les exploitations du secteur moderne.

L'objectif de ce second recensement est de permettre d'effectuer un ensemble de stratifications au niveau du premier degré de tirage des enquêtes de la phase 2. Les variables utilisées doivent permettre de classer les villages en fonction de la nature et de l'intensité des pratiques liées à la maîtrise de l'eau

La phase 2 est constituée par un ensemble d'enquête par sondage qui doit permettre de mesurer l'ensemble des variables structurelles et conjoncturelles habituelles dans un recensement (démographie, foncier, production, économie des exploitations, ...). Cette phase doit se dérouler entre les mois de juin et mars 2008 et sera divisée en un certain nombre de modules selon les calendriers culturels ou les périodes de pratiques de certaines activités.

Les modules de la phase 1 sont les suivants :

- Module agricole du RGPH
- Module Culture irriguée et pêche
- Module exploitations modernes
- Module zones pastorales

Les modules de la phase 2

- Trois modules collectés auprès des ménages agricoles : tronc commun (module de base), arboriculture, cultures pluviales
- Quatre modules collectés auprès d'individus : maraîchage, cultures irriguées, grandes exploitations, pêche.

### 3. VARIABLES D'OBSERVATION ET QUESTIONNAIRES PHASE 1

#### 3.1. LES QUESTIONNAIRES DE LA PHASE 1

##### 3.1.1. MODULE AGRICOLE DU RGPH

Le module agricole du RGPH comprend deux sections qui doivent permettre :

- De définir l'univers de sondage, c'est à dire l'ensemble des ménages agricoles du Burkina Faso
- De recueillir des variables susceptibles d'être utilisées dans des processus d'amélioration des bases d sondage.

##### Section 1 : Récapitulatif du ménage

- Nom et prénom du chef de ménage ;
- Sexe du CM ;
- Date de naissance ;
- Age ;
- Taille du ménage ;
- Activité agricole : pratique par l'un au moins des membres du ménage d'une activité : culture pluviale, culture horticole, arboriculture fruitière, sylviculture, pêche, élevage,
- Possession d'équipements agricoles.

##### Section 2 : Données agricoles du ménage

- Cultures pluviale : Oui / non réparti entre saison sèche et pluvieuse pour les cultures ci-après : mil, mas, soja, riz, fonio, coton, arachide, sésame, niébé, vouadzou, igname, patate, manioc, sorgho blanc, sorgho rouge, souchet, fabirama ;
- Cultures horticoles : oui / non réparti entre saison sèche et pluvieuse pour : fleurs décoratives, oignon, aubergines, gombo, piment, fraise, tabac, melon, pastèque,
- Arboriculture : oui / non réparti entre saison sèche et pluvieuse pour : mangue, banane, papaye, goyave, anacarde, dattes, ananas, agrume ;
- Sylviculture : oui / non réparti selon les espèces suivantes : amande de karité, néré, tamarin, bois de vente, pépinière ;
- Sylviculture : oui / non réparti entre poisson crevette et grenouille ;
- Elevage en nombre de tête et par type de pratique (traditionnel, transhumant, extensif) et selon les espèces suivantes : bœuf, mouton /chèvre, âne, chevaux, dromadaire, porc, pintade, poules, canards, dindons, pigeons, autres ;
- Animaux de trait : oui / non répartis entre : bœuf, âne, chevaux dromadaire ;
- Matériel agricole en nombre selon les équipements suivants : charrue, tracteur, motopompe, charrettes, ruches ;
- Organisations paysannes : appartenance d'au moins un membre du ménage à une organisation.

##### 3.1.2. MODULE CULTURE IRRIGUÉE ET PÊCHE

##### Questionnaire F0 : Recensement des sites de culture irriguée et de pêche,

L'objectif du questionnaire est de permettre d'établir une liste, aussi exhaustive que possible, des différents sites de production où sont pratiquées les activités de riziculture, de maraîchage, de pêche ou d'autres cultures liées à une maîtrise totale ou partielle de l'eau. Cette liste servira par la suite de

base de sondage aussi bien pour d'autres modules du recensement que pour la conduite d'opérations annuelles de conjoncture.

### **Méthodes de collecte et variables d'observation**

La collecte des informations sera faite en deux temps :

- Pré-enquête auprès des structures techniques centrales, notamment les Ministères techniques concernés :
  - \* Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) et de la Direction Générale des Ressources Animales (DGRA) pour cerner le domaine des fermes végétales et animales ;
  - \* Direction Générale de l'Hydraulique et à la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRHa) pour la pêche ;
  - \* Notons que pour le maraîchage, la liste des sites maraîchers issue du recensement de 2002/2003 servira de base pour l'organisation de la collecte. De même les informations collectées sur les plaines rizicoles au cours de l'enquête permanente agricole seront utilisées pour l'inventaire. Pour ce qui des autres activités (grandes fermes, pêche), nous utiliserons les informations que nous aurons auprès des structures ci-dessus citées.
- Enquête auprès des structures déconcentrées **qui est l'objet du questionnaire F0** qui sera administré auprès de différentes structures selon leurs spécificités :
  - \* Les directions régionales des ressources animales;
  - \* Les directions provinciales des ressources animales ;
  - \* Les directions régionales de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques;
  - \* Les directions provinciales de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques;
  - \* Les zones d'appui technique (ZAT) et les Unités d'appui technique (UAT) de la direction régionale de l'agriculture.

Les variables d'observations sont :

- Le ou les types de ressources en eau utilisées par chaque site ;
- Les effectifs estimés des principales infrastructures ;
- Les superficies aménagées (aménagées, exploitées hors aménagements) ;
- Le niveau de maîtrise de l'eau ;
- Le type d'activité pratiqué sur le site (maraîchage, riziculture, pêche, arboriculture).

L'exploitation du questionnaire F0 sera faite sur le terrain après attribution d'un identifiant pour chaque site à l'intérieur du périmètre géographique attribué à l'enquêteur : en l'occurrence la commune.

Il s'agit là d'une des difficultés majeures de cette phase de recensement car en dehors du maraîchage et de la riziculture, le nombre de site par commune avant enquête est à peu près inconnu ce qui conduit à des efforts d'enquête très disparates entre les communes et donc à des difficultés d'affectation des enquêteurs si l'on souhaite couvrir les 8000 villages du Burkina Faso dans des délais raisonnables.

Pour conduire le recensement général de l'agriculture, il est prévu le recrutement de 500 enquêteurs, 100 contrôleurs et 13 superviseurs.

Pour la phase inventaire la collecte des données sur le terrain, la répartition se fera de la façon suivante :

- 1 enquêteur par commune;
- 1 contrôleur pour 5 enquêteurs ;
- 1 superviseur par région.

Les communes étant au nombre de 352, les enquêteurs restants seront repartis en fonction de la taille démographique des communes et de l'importance des sites identifiés sur le terrain.

Pour l'ensemble des autres questionnaires de la phase 1 la méthode de collecte sera identique et les sites identifiés dans le questionnaire feront l'objet d'un recensement intégral à l'aide des autres questionnaires prévus dans le module selon la nature des activités identifiées pour chaque site.

**Important :** l'ensemble de ces questionnaires qui suivent est administré par interview en général auprès des responsables des sites. La qualité du répondant constitue donc en grande partie la précision des réponses apportées.

### **Questionnaire F1M et F2M : Caractéristiques générales des sites maraîchers /Inventaire des équipements et infrastructures collectifs de sites maraîchers**

L'objectif du questionnaire F1M et F2M est d'établir le profil de chaque site en fonction d'un certain nombre de variables qui permettront par la suite d'établir des typologies,

Il s'agit pour le questionnaire F1M :

- De la superficie ;
- De l'effectif des maraîchers exploitants le site ;
- Des principales cultures pratiquées ;
- Des ressources en eaux ;
- De la date d'installation ;
- De la période annuelle d'exploitation ;
- Du mode d'organisation du site ;
- Du mode d'exhaure ;
- Du niveau d'assistance ;
- De la nature des redevances utilisées pour l'accès aux infrastructures.

Et pour le questionnaire F2M :

- De la nature des équipements présents ;
- De leur nombre ;
- De leur valeur d'acquisition ;
- De la date d'acquisition ;
- De l'origine ;
- De l'effectif par genre des usagers ;
- Du mode de financement ;
- Des redevances versées par les usagers pour chaque type d'équipement.

### **Questionnaire F1R / F2R : Caractéristiques générales des sites rizières / Inventaire des équipements et infrastructures collectifs de sites rizières**

La riziculture est la pratique de la culture du riz. De façon générale, on distingue trois types de riziculture en fonction de l'alimentation hydrique. Ce sont :

- La riziculture pluviale : la culture est alimentée en eau par les pluies et aussi quelquefois par la nappe phréatique ;
- La riziculture inondée : le riz est cultivé dans une zone basse inondée pendant une partie du cycle cultural ;
- La riziculture irriguée : elle implique une maîtrise complète ou partielle de l'eau (irrigation et drainage).

Le recensement des sites rizières va concerner le troisième type de riziculture. Au Burkina Faso, on trouve la riziculture irriguée sur des périmètres irrigués qui sont autour des barrages et des bas-fonds aménagés pour la riziculture.

L'un des objectifs de l'inventaire est de disposer des données de structures et conjoncturelles en vue de permettre de cerner au mieux les performances des périmètres irrigués. Pour cela, des informations sur les caractéristiques des sites devraient être collectées. De façon précise le recensement des plaines rizières permettra de disposer des informations suivantes :

Pour le questionnaire F1R :

- La nature topographique du site (plaine ou bas-fond) ;
- L'année d'aménagement ;
- Nombre et genre des exploitants ;
- Superficie aménagée ;
- Superficie exploitée en saison sèche et en saison des pluies ;
- L'année de mise en exploitation ;
- Les périodes d'exploitation saison sèche et des pluies ;
- Les cultures pratiquées ;
- Le mode d'exhaure ;
- Le niveau de maîtrise de l'eau ;
- Le type d'organisation du site.

Pour le questionnaire F2R :

- De la nature des équipements présents ;
- De leur nombre ;
- De la date d'acquisition ;
- De leur mode d'acquisition ;
- De leur valeur d'acquisition ;
- De l'origine ;
- De l'effectif par genre des usagers ;
- Du mode de financement ;
- De l'existence d'une redevance versée par les usagers.

**Questionnaire F1C1/F2C : Caractéristiques générales des sites des autres cultures irriguées / Inventaire des équipements et infrastructures collectifs des autres cultures irriguées**

Ces questionnaires doivent permettre la collecte des informations relatives aux caractéristiques générales des sites des cultures irriguées autres que celles suivies dans le cadre du maraîchage (légumes notamment) et de la riziculture.

Ces questionnaires permettront de disposer des informations suivantes :

Pour le questionnaire F1C :

- De la superficie ;
- De l'effectif des exploitants le site ;
- Des principales cultures pratiquées ;
- Des ressources en eaux ;
- De la date d'installation ;
- De la période annuelle d'exploitation ;
- Du mode d'organisation du site ;
- Du mode d'exhaure ;
- Du niveau d'assistance ;

Pour le questionnaire F2C :

- De la nature des équipements présents ;
- De leur nombre ;
- De la date d'acquisition ;
- De leur mode d'acquisition ;
- De leur valeur d'acquisition ;

- De l'origine ;
- De l'effectif par genre des usagers ;
- Du mode de financement ;
- De l'existence d'une redevance versée par les usagers.

### **Questionnaire F1P : Caractéristique générale des sites de pêche**

Le recensement des sites de pêche est une opération qui permettra de cadrer le secteur de la pêche sur tout le territoire national. Les informations collectées devront servir à constituer une base de sondage pour la deuxième phase du RGA et de mener également des études spécifiques sur la pêche.

Le questionnaire F1P comprend les variables suivantes :

- Le nom du site ;
- La période de disponibilité de l'eau ;
- La période d'exploitation ;
- Le nombre de débarcadères ;
- L'existence de pesée des captures ;
- Le nombre de centre de pesée ;
- Le type d'organisation présent sur le site

### **Questionnaire F2P Caractéristiques socio-économiques des sites de pêche**

Ce questionnaire a pour objectif de mieux cerner les acteurs présents sur le site, les variables distinguent en outre la nationalité de ces acteurs :

- Pêcheurs non occasionnels par genre en distinguant nationaux et étrangers;
- Pêcheurs occasionnels par genre en distinguant nationaux et étrangers;
- Transformateurs par genre en distinguant nationaux et étrangers;
- Mareyeurs par genre en distinguant nationaux et étrangers;
- Commerçants de poisson fumé par genre en distinguant nationaux et étrangers
- Le nombre de pirogues fonctionnelles ;
- Le type d'engin de pêche utilisé ;
- La pratique de la pisciculture
- Les principales espèces présentes ;
- L'existence d'un encadrement ;
- L'existence d'une assistance ;
- Le type d'infrastructure (magasins d'intrants, centre de vente) ;
- Les conditions légales d'accès à l'eau (existence de permis) ;
- La principale destination du produit (vente, autoconsommation)

### **Questionnaire F3P : Effort de pêche et capture moyenne de poisson**

Ce questionnaire est destiné à caractériser les sites non pas uniquement sur les infrastructures, mais sur les potentialités de production exprimée en terme d'effort de pêche. Cet effort de pêche se traduisant par la pression sur le stock, il sera estimé à travers l'interview d'une quantité moyenne par sortie qui n'a pas pour vocation d'estimer des productions mais de permettre d'effectuer des typologies grossières, les variables sont les suivantes :

- Nombre de pêcheurs par période d'exploitation (juin à octobre, novembre à février, mars à mai) ;
- Nombre de pêcheurs par jour de pêche et par période ;
- Nombre moyen de sortie mensuelle par pêcheur et par période ;
- Nature et nombre d'Unité de mesure locale capturée par sortie.

### 3.1.3. MODULE EXPLOITATIONS MODERNES

#### Questionnaire FW : Recensement des exploitations modernes

La fiche FW est destinée à la mise à jour des listes des exploitations modernes, qui est en partie déjà existante et qui doit être rectifiée auprès des structures centrales du Ministère de l'Agriculture, cependant au vu de la définition retenue de l'exploitation moderne qui regroupe en fait un ensemble d'exploitation à partir de leurs caractéristiques de taille, de mode d'exploitation et de niveaux de production. Cette liste recoupe en partie la base de sondage ménage, puisque le chef d'exploitation peut théoriquement très bien être un chef de ménage agricole au sens du RGPH, qu'un gérant ou un salarié d'une entreprise. Comme les exploitations modernes font l'objet d'un recensement, celles dirigée par un chef de ménages seront exclues de la base de sondage du secteur traditionnel.

Les variables d'observations sont :

- Nom de l'exploitation ;
- Type de l'exploitation ;
- Nom et sexe du propriétaire et/ou du gestionnaire ;
- Activité principale ;
- Source d'information.

#### Questionnaire FEM : Exploitations modernes

Le questionnaire exploitations modernes est légèrement différent dans le champ thématique traité dans la mesure où en plus des caractéristiques de structures, il inclut un questionnaire production complet. Le questionnaire est composé de 8 sections avec les variables suivantes :

##### **Section 1 Eléments d'identification**

- Il s'agit des identifiants usuels

##### **Section 2 : Caractéristiques de l'exploitation :**

- Personne interviewée (selon qu'il s'agit du propriétaire ou d'un gérant) ;
- La superficie totale de l'exploitation ;
- Le type de délimitation de la propriété ;
- Le mode d'occupation (achat, location, prêt, don) ;
- La distance au chef lieu d'exploitation ;
- Le type de sécurisation foncière (bail, titre foncier, permis d'exploitation,) ;
- Le nombre de salariés permanents et temporaires par sexe ;
- L'existence d'une comptabilité ;
- Le type d'exploitation (individuelle, collective, société) ;
- L'activité principale ;
- Le niveau de vente des produits.

Selon le type d'exploitation divers renseignements sont demandés

- Dans le cas où il s'agit d'une propriété individuelle :
  - \* Le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut socioprofessionnel du propriétaire ou du gérant ;
- S'il s'agit d'une propriété collective ;
  - \* La localisation de l'unité de gestion
  - \* Le nombre de personnes homme et femme
- S'il s'agit d'une société ;
  - \* La localisation du siège
  - \* Le statut
  - \* La province d'inscription

### **Section 3 : Production végétale**

Pour chacune des cultures suivantes, la superficie emblavée et la production (2005/2006) sont demandées :

- Maïs, riz, sorgho, mil, fonio, manioc, igname, patate, niébé, soja, arachide, sésame, voandzou, tomate, oignon, choux, laitue, pastèque, concombre, poivrons, pomme de terre, haricots verts, tabac, orange, mandarine, citron, pamplemousse, banane, mangue, anacarde, goyave, papaye, coton canne à sucre, fourrage cultivé, fourrage naturel.

### **Section 4 : Production animale**

Concernant la production animale, seuls les effectifs sont demandés excepté en ce qui concerne la production de lait (de vache et de chèvre), les œufs et le miel.

### **Section 5 : Production forestière**

Pour les espèces suivantes, la superficie, les effectifs et la production (année civile 2006) sont demandées :

- Eucalyptus, Neem, Teck, Cassia, Autres.

Pour les produits il s'agit

- du Pourghere, de la Gomme arabique, du Karité et du Néré

### **Section 6 Production aquacole**

Pour les espèces suivantes, il est demandé le nombre d'étangs ou de bassons utilisés, leur superficie et la production (année civile 2006).

- Carpe, Capitaine, Silure, Alevins (toute espèce confondue), crevettes, spiruline, autres

### **Section 7 : Production des espaces concédés pour les activités de chasse**

Pour chacune des espèces suivantes, il est demandé le nombre de têtes abattues et le poids total durant la dernière période de chasse :

- Buffle, lion, Hippotrague, Damalisque, Cob de buffon, cob de fassa, phacochère, ourebi, céphalope, pintade, petites antilopes, francolins, outarde, rouselles, canards, oies.

#### **3.1.4. MODULE ZONES PASTORALES**

Les zones pastorales aménagées ou espaces pastoraux d'aménagement spécial sont constituées de l'ensemble des espaces identifiés comme tels par le schéma national ou par les schémas régionaux ou provinciaux d'aménagement du territoire ou par le schéma directeur d'aménagement et affectés à la réalisation d'opérations de mise en valeur pastorale.

#### **Questionnaire F1ZP : Caractéristiques générales des zones pastorales**

Cette fiche est conçue pour relever les caractéristiques générales des zones pastorales aménagées.

Les variables sont les suivantes :

- localisation de l'unité de gestion ;
- provinces couvertes ;
- année de création ;
- existence de document juridique ;
- existence de cahier de charges ;
- existence d'un plan de gestion ;
- superficie totale de la zone ;
- superficie aménagée ;
- nombre total d'exploitants dans la zone ;
- nombre d'exploitants éleveurs ;
- autres exploitants (à préciser) ;
- présence d'encadrement technique spécifique ;

- type d'organisation dans la zone pastorale ;
- nombre d'unités de regroupements des exploitants.

### **Questionnaire F2ZP : Inventaire des équipements et infrastructures collectifs des zones pastorales.**

La fiche F2ZP est destinée à collecter auprès des zones pastorales, un ensemble d'informations sur les infrastructures et équipements collectifs utilisés par les éleveurs au niveau de chaque zone pastorale aménagée.

Les variables d'observations sont :

- Infrastructures et équipements ;
- Nombre ;
- Effectif des exploitants usagers ;
- année d'acquisition ou de réalisation ;
- Valeur unitaire d'acquisition ;
- Provenance (fabricant) ;
- Origine (fabricant) ;
- Mode de financement ;
- Source de financement ;
- Unité de facturation utilisée pour la redevance ;
- Montant par unité de facturation de la redevance.

## **3.2. MÉTHODES DE COLLECTE ET D'OBSERVATION**

### **3.2.1. DISPOSITIF DE COLLECTE**

La phase 1 dans la partie inventaire utilisera un personnel de terrain formé de :

- 500 enquêteurs ;
- 100 contrôleurs ;
- 13 superviseurs.

Pour la collecte des données sur le terrain, la répartition se fera de la façon suivante :

- 1 enquêteur pour par commune;
- 1 contrôleur pour 5 enquêteurs ;
- 1 superviseur par région.

Les communes étant au nombre de 352, les enquêteurs restants seront repartis en fonction de la taille démographique des communes. Ainsi tous les villages du Burkina (environ 9 000) seront touchés par l'inventaire. Le nombre de villages à couvrir par enquêteur paraît important mais il faut noter que toutes les activités concernées ne sont pas pratiquées dans certains villages, ce qui va alléger la tâche des enquêteurs. En outre les questionnaires pour les différents volets de l'inventaire sont légers et s'adresseront aux responsables de site de production.

Ce personnel sera formé à l'aide des différents manuels (enquêteur, contrôleur superviseur) conçus à cet effet ; ces documents serviront également comme guides pendant la collecte. Dix jours environ seront utilisés pour la formation et la mise en place des enquêteurs et des contrôleurs sur le terrain.

Avant de commencer la collecte des données, un jour sera consacré à la sensibilisation dans chaque village par l'enquêteur et/ou le contrôleur. Ce même personnel sera utilisé au cours de la phase 2.

L'opération est prévue pour se dérouler du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2007, le matériel d'enquête est réduit au matériel roulant :

- 500 bicyclettes pour les enquêteurs
- 100 mobylettes les contrôleurs
- 7 véhicules 4x4 pour la supervision.

## 4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX PHASE 2

L'atelier national qui a permis de dégager les grandes lignes du recensement, a classé les thématiques selon un certain nombre de domaines :

- Démographie du ménage ;
- Démographie de l'exploitation ;
- Organisations paysannes (au sens d'un catalogue) ;
- Activités auxiliaires (restreintes à l'agro foresterie) ;
- Financement des exploitations ;
- Encadrement ;
- Environnement et écologie ;
- Production végétale (superficies, rendement) pour toute les cultures (vivrières, rentes, maraîchage) ;
- Commercialisation ;
- Revenus du ménage ;
- Moyens de production ;
- Equipements et infrastructures ;
- Cheptel (effectif) ;
- Pêche ;
- Consommation.

En l'état, il faut nécessairement reclasser ces domaines et effectuer les regroupements en fonction des activités (agriculture pluviale, irriguée, pêche, ..) et de la nature des informations demandées (globale pour l'ensemble de l'exploitation ou spécifiques à l'une ou l'autre des spéculations présentes). La classification proposée repose sur les grandes options politiques prises en matière de secteur primaire qui reposent sur trois piliers :

- Le développement d'une production orientée vers des filières de produits ;
- L'organisation du monde paysan avec à la base l'accès au marché via les OPA, le développement du crédit etc etc ;
- La sécurité alimentaire avec un objectif de diversification des sources de revenus.

D'autre part, il convient de tenir compte du fait que tel qu'a été défini le champ thématique du RGA 2007, il recouvre un ensemble d'opérations qui dépasse de loin le champ thématique de ce genre d'opération. A partir de l'examen de variables retenus à l'issue de l'atelier de Kaya, on peut dire que le RGA comprend :

- Les opérations habituelles d'un recensement : inventaires en vue la construction de bases de sondages, éléments de structure sur les exploitations (démographie, foncier, patrimoine) ;
- Un ensemble d'enquêtes de conjoncture (production) ;
- Un ensemble d'opérations connexes (en fait destinées à mesurer des ordres de grandeur rarement ou jamais mesurées dans les divers dispositifs existants).

La classification proposée repose sur l'organisation des thèmes en trois domaines qui sont :

- L'économie des produits ;
- L'économie des exploitations agricoles ;
- L'économie des ménages agricoles.

Le terme économie est employé ici à dessein **car il revêt le caractère analytique final de l'opération** qu'est le RGA qui bien sûr doit fournir des statistiques descriptives (c'est à dire des dizaines de tableaux croisés d'effectifs), mais qui ne prennent un sens qu'un fois valorisés c'est à dire traduits en terme économique (totaliser les effectifs de bœufs, de charrues, de tonnes de ceci ou de

kilos de cela par sexe, par âge, par ethnie est certes incontournable mais ne sert que très partiellement à la décision politique).

Bien sûr à l'issue d'une classification, il reste toujours de variables irréductibles qui échappent aux critères définis, et nous verrons donc par la suite le « sort » qu'il convient de leur réserver.

## 4.1. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX PAR THÈME

### 4.1.1. ECONOMIE DES PRODUITS

L'économie des produits doit permettre de répondre **en partie** aux besoins en matière de connaissance des filières. Cette limitation du champ par rapport à ce que l'on appelle communément approche filière est essentiellement due au fait que le RGA ne s'intéresse qu'à la partie production dans la chaîne filière qui va normalement du producteur au consommateur.

En terme d'analyse finale, le résultat attendu peut se résumer ainsi : **pour chaque produit retenu (ou groupe de produits lorsqu'ils sont insécables) on devrait pouvoir disposer de trois variables d'analyse : production (et ses différentes déclinaisons), prix de revient par unité (de surface, d'animal, ...), prix de vente à la production (prix bord champ).**

Les variables enquêtées doivent donc toutes concourir au calcul de ces ordres de grandeur. Mais il faut d'emblée souligner qu'il ne s'agit pas là du champ habituel d'un recensement et que l'application *stricto sensu* de cette définition amène à concevoir une assez large gamme de méthodes de collecte dès lors que le nombre et la nature des produits retenus augmente.

Pour mémoire, il existe 6 classes de production identifiées dans le questionnaire RGPH :

- Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux)
- Horticulture (légumes, fleurs, semences)
- Sylviculture (arbres sur pied et produits non ligneux)
- Arboriculture fruitière
- Elevage (gros ruminants, petits ruminants, volailles, poissons)
- Pêche

Si dans l'ensemble, ces groupes présentent des caractéristiques communes, l'activité pêche dans la mesure où il s'agit d'une activité de cueillette diffère quelque peu. Nous verrons par la suite qu'étant donné que ce n'est pas là, la seule différence qu'il existe avec les autres groupes d'activités pourquoi ce secteur devra être traité à part, ce qu'il faut retenir en terme d'enquête de production sur la pêche est : qu'il s'agit d'une **activité aléatoire** : 10 pêcheurs sortant le même jour sur le même plan d'eau récolteront des quantités allant de 0 à 100, alors que 10 maraîchers pratiquant sur le même site, la même culture produiront des quantités pratiquement similaires.

Schématiquement le (ou les) module associés comprendront trois sections :

- Production ;
- Coûts de production ;
- Destination.

A ce niveau se pose la question de savoir si le questionnaire comprend des éléments permettant une valorisation totale ou partielle des variables, à priori non car pour des raisons que nous évoquerons plus loin, il est souvent difficile pour un exploitant traditionnel de répartir correctement ses dépenses entre ses différentes activités et les spéculations qu'il pratique. La valorisation pourra se faire par calcul à partir des informations collectées au titre de l'économie des exploitations.

### 4.1.2. ECONOMIE DE L'EXPLOITATION ET DES MÉNAGES AGRICOLES

D'une manière générale ces deux notions sont largement confondues de manière historique dans les enquêtes agricoles en Afrique, principalement en raison de la méthode de sondage qui assimile pour des raisons pratiques l'exploitation agricole au ménage agricole.

Il s'agit pourtant de **deux notions quelque peu différentes**, même si en terme d'analyse, les deux concepts peuvent exploiter un certain nombre de variables communes :

- L'économie de l'exploitation est une économie d'entreprise qui permet de qualifier la rentabilité globale des options technico-économiques prise par l'exploitant (quelque soit son statut) ;
- L'économie du ménage agricole est une économie familiale composée de revenus (agricoles et non agricoles) et de dépenses (agricoles et non agricoles).

Comme souligné ci-dessus, les deux notions sont différentes essentiellement en terme d'analyse et de nombreuses variables vont être utilisées de façon commune pour atteindre les résultats analytiques espérés, toutefois en terme d'enquête deux options sont possibles :

- L'option où l'économie du ménage sert de base à l'enquête, il s'agit de la méthode couramment employée dans les enquêtes sur le secteur informel : les activités du ménage sont toutes identifiées (agricoles et non agricoles) et chaque activité est ensuite enquêtée comme s'il s'agissait d'un établissement (au sens comptable du terme), ainsi un ménage qui déclarerait pratiquer l'agriculture et la pêche on applique deux questionnaires pour chacune des deux activités. Cette option est intéressante dans la mesure où elle utilise un questionnaire unique, toutefois son application est assez complexe et surtout elle repose sur le fait de pouvoir réellement séparer les activités ce qui dans bien des cas est difficile.
- L'option où l'économie de l'exploitation sert de base à l'obtention des variables nécessaires à la constitution de l'économie du ménage. L'objectif est alors qu'à partir des « comptes d'exploitation » de dégager le revenu agricole du ménage chef d'exploitation (et de le répartir si l'exploitation fait vivre plusieurs ménages) et d'enquêter sur les revenus non agricoles.

NB : Il convient de bien garder à l'esprit que l'on ne traite ici que de revenus des ménages et non de dépenses et qu'il existe donc une dimension qui demeure inconnue qui est :

- La capacité d'investissement des exploitations qui est le revenu agricole (recette - dépense) amputé des dépenses du ou des ménages et qui intéresse les responsables du développement ;
- La capacité de résistance des ménages agricoles (filet de sécurité monétaire) qui est égale aux revenus totaux du ménage (revenus agricoles + autres revenus)- dépenses du ménage et qui en général intéresse les analystes de la sécurité alimentaire.

Quoiqu'il soit sur les options prises, il existe, dans les domaines d'intérêt listés lors de l'atelier utilisateur / producteur, des variables qui peuvent être classées sans trop d'ambiguïté dans l'une ou l'autre des deux thèmes d'analyse.

### **Economie des exploitations**

L'économie des exploitations doit permettre :

- De connaître les structures de production ;
- D'analyser la rentabilité des orientations technico-économique prises par les chefs d'exploitation.

A ce titre et pour chaque exploitation, il faut pouvoir estimer les ordres de grandeurs suivant :

- Le patrimoine (foncier, mobilier et immobilier) ;
- Le résultat d'exploitation : recettes agricoles – dépenses agricoles (toutes deux décomposées en un certain nombre de facteurs).

Il convient de noter que ce thème s'applique sans restriction à l'ensemble des exploitations quelle que soit la nature des activités pratiquées, par contre sa collecte doit impérativement être faite en fin de saison agricole.

Les questions de quantification du patrimoine ne posent pas trop de problème, il s'agit d'établir des listes par contre sa valorisation mérite une certaine réflexion car elle peut être soit :

- La valeur (lorsqu'elle est connue de l'objet) au moment de l'achat à laquelle on applique des taux d'amortissements en fonction de l'âge : valeur résiduelle
- La valeur actuelle de l'objet à laquelle on applique des taux d'amortissement en fonction de l'âge.

La seconde solution semble à la fois être plus pratique d'un point de vue enquête (on supprime des questions auxquelles beaucoup de répondant ne peuvent apporter une réponse) et plus vraisemblable d'un point de vue socio-économique, en effet la valeur résiduelle (calculée avec des taux

d'amortissement comptables) conduit très rapidement à des valeurs nulles. Le fait de prendre la valeur actuelle rapproche celle-ci de la valeur de remplacement.

Le résultat d'exploitation pose quant à lui un problème méthodologique certain :

- En théorie si on dispose pour l'ensemble des produits de résultats d'exploitations individuels, le résultat de l'exploitation peut être calculé à partir d'une sommation à laquelle on ajoutera (schématiquement) les produits du capital et on retranchera les charges communes (financières, ou autres).
- Dans la pratique et même si les questionnaires permettent de décomposer les coûts de production (main d'œuvre, intrants, redevances, ...) pour chaque culture, celle-ci n'est pas du tout sûre. Le fait de renseigner de façon globale les dépenses d'exploitations permet :
  - \* D'obtenir rapidement les grands ordres de grandeur : taux d'utilisation des intrants, main d'œuvre agricole etc etc
  - \* De simplifier le modèle de calcul du résultat d'exploitation (tout en permettant de contrôler quelque peu la cohérence avec ce qui est déclaré au titre des productions).

**NB** : on peut ajouter ce thème l'ensemble des préoccupations sur l'organisation du monde paysan à savoir : Le nombre et la nature des organisations auxquelles l'exploitation appartient, les infrastructures communes utilisées par l'exploitation etc etc

Schématiquement les questions correspondantes à cette dimension sont :

- Le foncier (mode d'acquisition, mode de faire valoir) et éventuellement en ajoutant quelques catégories (irrigation, protection érosion, ... ?)
- Le patrimoine immobilier (infrastructures) et mobilier (matériel agricole)
- La main d'œuvre ancillaire (en fait déjà comptabilisée lors de l'enregistrement de la démographie du ménage)
- Les dépenses d'exploitation ventilées selon les catégories de main d'œuvre, intrants, redevances, locations
- Les recettes d'exploitations : vente des produits (à l'exclusion des recettes fournies par des activités non agricoles)
- Les recettes provenant de la vente de capital
- Les dépenses liées à l'acquisition de capital (terres, matériel),

On peut ajouter à ce module les questions concernant de façon globale l'encadrement du monde paysan :

- L'appartenance à une plusieurs organisation paysanne (type d'appui, satisfaction ?)
- L'appui reçu en matière de conseil (de la part de l'état ou autres)

### **Economie des ménages agricoles**

En terme d'analyse finale l'étude de l'économie des ménages agricoles doit permettre d'estimer les ordres de grandeurs suivants :

- Transferts en nature (autoconsommation) ou en espèces depuis l'exploitation ;
- Revenus monétaires ou non monétaires issus d'autres activités.

La question posée plus simplement est celle de savoir si un ménage peut vivre de l'agriculture, ou s'il doit diversifier ses sources de revenus **pour vivre**.

Le modèle (ou la problématique sous-jacente) est celui préconisé par le CILSS dans l'élaboration du cadre harmonisé de sécurité alimentaire avec toutefois une dimension spécifique liée à cette problématique qui est l'accessibilité **aux produits alimentaires**. A partir de l'évaluation des sources de revenus l'enquête consiste à établir, la part estimée qui a été consacrée à une dépense alimentaire.

La question posée est donc de nature différente elle celle de savoir si un ménage peut vivre de l'agriculture, ou s'il doit diversifier ses sources de revenus **pour manger**.

La nature des données à collecter ne pose pas en soit un gros problème puisqu'il s'agit de mesures déclaratives soit des quantités (autoconsommation, ou rémunération en nature) soit des francs. Les différents tests menés dans les pays de la sous-région ont montrés que ce type de collecte était

possible. On peut toutefois se poser la question de savoir si ce qu'il convient d'appeler une enquête de conjoncture auprès des ménages a sa place dans un recensement de l'agriculture :

## **Les inclassables**

### ***Pertes***

Les pertes après récoltes, entrent normalement dans la thématique de l'économie des produits, puisqu'il s'agit de fait d'un poste de destination. Cependant, dans la pratique cette notion de pertes n'est utilisée qu'à un niveau très macro-économique par l'utilisation de coefficients de pertes par groupe de produits (en fait uniquement les céréales sèches et le riz). Ces coefficients établis par la FAO il y a maintenant bien longtemps, sont utilisés de manière homogène par l'ensemble des pays du CILSS pour l'établissement des bilans céréaliers.

Il est légitime de penser que ces coefficients doivent être mis à jour et qu'il faille au vu de la diversification des productions en établir pour des cultures autres que céréalières.

Toutefois, la nature des opérations statistiques qui peuvent être menées pour aboutir à ce résultat sont de nature radicalement différente aux opérations de collecte d'un RGA. En général, ce type d'enquête est conduite :

- Sur un petit échantillon ciblé, en général choisi car l'objectif n'est pas de faire une statistique sur lequel on est sûr de pouvoir mener une série de mesures (de poids ou de volume)
- A des périodes très régulières et pendant un laps de temps suffisant pour être extrapolable à 1 année.

Enfin, comme la notion de pertes après récolte ne se traduit pas exactement dans les mêmes termes selon la nature des produits<sup>1</sup> il faut concevoir une méthode adaptée à chacun de grands types d'activité.

### ***Organisations paysannes***

Si un questionnaire ménage permet de cerner une partie de la problématique (niveau d'adhésion des exploitations), l'atelier de Kaya a aussi retenu comme thématique l'inventaire des OPA du Burkina Faso avec un certain nombre de variables associées concernant les activités, le nombre de membres, le nombre de salariés.

Ce type d'investigation est en fait un recensement qui peut être fait de deux manières différentes :

- Soit par la voie administrative, en collectant au niveau national, puis aux niveaux décentralisés les informations nécessaires à la constitution du registre ;
- Soit par voie d'enquête en recensant pour chaque commune les OPA présentes, avec peu ou prou le même dispositif de collecte que celui de l'inventaire des sites irrigués.

La première solution ne semble pas opérationnelle puisque les Ministères techniques qui devraient en théorie procéder à ce type de collecte statistique sont ceux la même qui demandent l'information.

Reste donc l'enquête qui constituera donc un module indépendant dont la méthodologie sera très proche de celle utilisée au cours de la phase 1.

---

<sup>1</sup> La perte après récolte pour un maraîcher se traduit de façon différente que pour un riziculteur

## 5. OBJECTIF ET CONTENU DES MODULES PHASE 2

L'organisation générale des questionnaires doit répondre à une quadruple contrainte :

- L'existence d'un tronc commun qui recouvre les domaines de la démographie et des structures de l'exploitation agricole ;
- La prise en compte d'activités de production diverses avec des calendriers culturels qui s'étalent sur la presque totalité de l'année agricole ;
- La faisabilité en terme d'effort d'enquête, c'est à dire le temps maximum que peut passer un enquêteur sur une exploitation à l'un ou l'autre moment de la phase de collecte ;
- L'observabilité, c'est à dire l'existence d'une méthode avérée de mesure pour une variable considérée.

Ces contraintes vont aboutir à un découpage aussi bien des questionnaires que des phases de collecte, pour plus de clarté les conventions suivantes seront utilisées :

- Le module est soit un questionnaire, soit un ensemble de questionnaires destinés à couvrir une thématique précise : on parlera ainsi du module agriculture traditionnelle ou du module exploitation moderne ;
- Le questionnaire, qui peut comprendre différentes parties répondant à des thématiques diverses correspond à un passage de l'enquêteur auprès de l'interviewé, en théorie ce questionnaire est remis au plus vite pour exploitation et ne doit si possible pas séjourner sur le terrain. Dans le cas de plusieurs passages, les identifiants seront donc repris
- La section est à l'intérieur du questionnaire un ensemble des variables se rapportant à un même thème. La section peut être introduite par une variable filtre au cas où, la thématique serait sans objet pour le répondant.

Le découpage général est repris en annexe 2.

### 5.1. LE MODULE TRONC COMMUN

L'objectif du tronc commun est de collecter des informations d'ordre général relatives aux individus ou aux ménages, aux activités menées au sein de ces ménages et aux caractéristiques liées aux exploitations.

Le tronc commun doit permettre de collecter les variables permettant de décrire

- La socio démographie des exploitations ;
- Le patrimoine des exploitations ;
- L'économie du ménage et ce qui concerne ses sources de revenus ;
- Les stratégies vis à vis de l'insécurité alimentaire.

Le tronc commun est donc administré à l'ensemble des ménages sélectionnés au titre de l'enquête auprès des ménages agricoles et concerne donc l'ensemble des activités agricoles pratiquées par les ménages en dehors des activités de maraîchage de contre saison, de riziculture et de pêche qui sont d'un point de vue de la production enquêtée à travers des dispositifs séparés.

Pour autant, les ménages sélectionnés peuvent pratiquer l'une ou l'autre des ces activités (pêche, maraîchage, riziculture), mais ces pratiques ne seront intégrées dans l'économie du ménage qu'au titre de revenu déclaré (en fait de recettes) et non comme le résultat d'exploitation d'une activité. Il sera toujours possible à un niveau d'agrégation plus élevé d'appliquer à ces recettes une charge moyenne puisque ces dernières seront calculées dans les modules correspondants.

### 5.1.1. QUESTIONNAIRES TRONC COMMUN

#### Cahier 1 : Caractéristiques de l'exploitation (A.1)

##### **Section A.1.1/A : Structure socio-démographique de l'exploitation**

Cette section doit permettre d'une part de décrire le ménage agricole à travers l'ensemble de ses membres et servir de filtre pour l'application des modules production attachés aux activités des membres du ménage :

- N° d'ordre : numéro séquentiel qui sera par la suite utilisé pour les questionnaires s'adressant à des individus du ménage ;
- Nom et prénom ;
- Statut de résidence : présent / absent ;
- Sexe : Homme / femme ;
- Lien de parenté : Chef d'exploitation, épouse, fils / fille, autre lien, sans lien ;
- Age ;
- Statut matrimonial : Célibataire, marié, veuf(ve), divorcé / séparé, union libre ;
- Niveau d'instruction : Non alphabétisé, Alphabétisé en langue locale, Primaire, Ecole rurale, Medersa, Secondaire, supérieur ;
- Appartenance à une organisation paysanne : Oui / Non ;
- Statut d'activité : Actif agricole, Actif non agricole, Inactif, Actif inoccupé (chômeur) ;
- Activité principale et secondaire par période (saison sèche, saison humide) : -
  - \* Cultures pluviales
  - \* Cultures irriguées
  - \* Maraîchage/ cultures horticoles/ pépinières
  - \* Arboriculture fruitière
  - \* Elevage
  - \* Sylviculture et cueillette
  - \* Pêche
  - \* Commerce
  - \* Artisanat
- Encadrement : Oui / Non ;
- Nombre d'année d'encadrement
- Structure d'encadrement : ONG / Projet, Société, Etat, Autre.

##### **Section A.1.1/B : Résidents absents**

Cette section est destinée à fournir des détails sur le statut de résidence et sur les motifs d'absence du lieu de résidence :

- N° d'ordre ;
- Nom et prénom ;
- Destination : Burkina Faso/ Etranger ;
- Destination au Burkina Faso : nom et code de la province, zone urbaine ou zone rurale ;
- Destination à l'étranger : Afrique de l'Ouest, autres pays d'Afrique, Europe, Amérique, Asie ;
- Motif de l'absence : Recherche d'emploi agricole, recherche d'emploi non-agricole, raisons sociales, autres (à préciser) ;
- Durée de l'absence : en jours.

##### **Section A.1.2 : Sécurisation foncière et gestion des conflits**

Cette section est destinée à déterminer quelle utilisation de la terre est faite dans l'exploitation et sous quel mode de faire valoir ainsi qu'à aborder les problèmes de règlement des conflits fonciers :

- Système local de gestion du foncier : si la gestion de la terre relève de la responsabilité du chef de ménage, du chef de famille, du chef de clan, du responsable coutumier, de la responsabilité de l'autorité administrative.
- Mode principal de faire valoir des terres des cultures temporaires et permanentes : direct, métayage, fermage.
- Type de Sécurisation foncière des cultures temporaires et permanentes : aucun type de sécurisation foncière, détenteur d'un bail, d'un titre foncier, d'un permis d'exploitation, mise en place d'un bornage, procès verbal de palabre propriété.
- Type de conflits existants : aucun, agriculteur-agriculteur, agriculteur-éleveur, éleveur-éleveur, Agriculteur- Etat.
- Mode de règlement des conflits : à l'amiable, via les notables du village, via les OP, via l'administration, via la justice

#### **Section A.1.3 : Patrimoine mobilier et immobilier**

- N°d'ordre ;
- Code infrastructure ;
- Nombre ;
- Année d'acquisition (si nombre supérieur à 1 = année de la dernière acquisition) ;

#### **Section A.1.4 : Patrimoine mobilier et immobilier acquis en 2007**

- Code équipement
- Type équipement
- Nombre
- Utilisation par type de spéculation : pluvial, maraîchage, arboriculture, élevage
- Type d'utilisateurs : homme ou femmes
- Mode d'acquisition : achat, location, don/legs, prêt à titre gratuit ;
- Mode de financement : si achat : montant de l'apport personnel, montant du crédit, source du crédit ;
- Si crédit nature et montant des remboursements.

#### **Section A.1.5 : Accès aux services de bases**

Cette section doit permettre de décrire comment l'exploitation est desservie d'un point de vue de certains services collectifs :

- Caractéristique de la route qui lie l'exploitation aux différents services : route bitumée, route non bitumée, piste rurale,
- Banque de céréale : code, mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Parc de vaccination : mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Marché de bétail : mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Magasin SPAI : mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Centre de santé : mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Ecole : mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Banque agricole, caisse de producteur : mode de transport principal utilisé, durée en temps ;
- Sources d'information agricole : Service de vulgarisation (Etat, ONG...), Radio, Télévision, Journaux, Organisme de fourniture d'intrant, Autres agriculteurs.

## **Cahier N°2 Revenu et consommation trimestriel des ménages (A.2)**

Le questionnaire revenu des ménages doit permettre de calculer pour l'année civile de référence, le montant total des revenus monétaires et de certains revenus non monétaires.

La méthode de collecte est constituée par 1 passage trimestriel avec pour période de référence le trimestre écoulé pour les revenus et la semaine écoulée pour les dépenses, ainsi l'enquête permet de mieux se caler sur les différentes saisons de l'année agricole.

La première section est de fait un questionnaire sur l'utilisation des produits issus des activités agricoles et ne constituent donc pas un revenu *stricto sensu* mais des recettes. La seconde section détermine aussi les recettes en provenance des secteurs non agricoles. La différence entre les deux sections provient du traitement qui sera effectué sur les variables, dans le premier cas, la variable visée est la valeur ajoutée brute, dans le second cas, les recettes seront considérées comme des salaires bien que ceci soit partiellement faux puisque les activités visées ont elles-mêmes des charges mais qui ne seront pas comptabilisées dans les comptes de production.

#### **Section A.2.1 : Sources de revenus des membres du ménage**

Les revenus agricoles proviennent des activités agricoles menées par le ménage au niveau de l'exploitation telle que définies dans le questionnaire N°1 et concerne donc l'ensemble des produits issus de l'agriculture pluviale ou irriguée, du maraîchage, de l'horticulture de l'arboriculture et de l'élevage.

**NB** : en ce qui concerne l'arboriculture, la production et les utilisations sont collectées mensuellement pour ce qui concerne l'échantillon spécifique ; Il est donc possible de retrouver dans ce questionnaire des produits arboricoles, il conviendra de prendre les mesures nécessaires au niveau des manuels pour éviter les doubles comptes.

- N° d'ordre : numéro du membre du ménage ayant réalisé le revenu ;
- Statut de résidence par rapport au premier passage
- Existence d'un revenu : oui ou non .
- Existence de dépenses alimentaires
- Existence de dépenses non alimentaire

#### **Section A.2.2 : Revenus agricoles des ménages au cours du trimestre**

- N° d'ordre : numéro du membre du ménage ayant réalisé le revenu ;
- Nom du produit ;
- Code du produit ;
- Code ULM utilisé ;
- Equivalent Kg de l'ULM ;
- Vente : nombre d'ULM et total des ventes ;
- Stocks
- Autoconsommation : nombre d'ULM ;
- Dons.
- Utilisation du revenu

#### **Section A.2.3 : Revenus non agricoles au cours du trimestre**

- N° d'ordre : numéro du membre du ménage ayant réalisé le revenu
- Sources de revenus non agricoles au cours de la période de référence : Agriculture, artisanat, commerce, pêche, autres (salaires perçus de la part de l'Etat, de projets...)
- Situation dans l'activité : Indépendant, salarié, aide familiale, bénévole, autre ;
- Période : jour, semaine, mois, ponctuel ;
- Nombre de périodes travaillées ;
- Type de revenu : espèce ou nature ;
- Montant total perçu ;
- Evolution du revenu au cours des 3 mois écoulés : augmenté, inchangé, diminué
- Prévision du revenu au cours des 3 prochains mois : augmentera, restera inchangé diminuera
- Utilisation du revenu.

#### **Section A.2.4 : Autres dépenses alimentaires au cours du trimestre**

- Code du produit
- Nom du produit

- Consommation du produit : Oui ou Non
- Valeur des stocks disponibles
- Valeur totale des achats
- Valeur totale des autoconsommations
- Valeur des dons reçus

#### ***Section A.2.5 : Dépenses non alimentaires du ménage au cours des 3 derniers mois***

- Code produit
- Nom du produit ou service
- Dépense sur le produit ou service : en FCFA
- Valeur des dépenses au cours du trimestre : en FCFA
- Evolution des dépenses par rapport à la période passée : augmenté, diminué, inchangé
- Valeur des produits autoconsommés : en FCFA
- Valeur des cadeaux reçus : en FCFA

#### ***Section A.2.6 Emploi du temps***

La section « emploi du temps » vise à cerner les trois principales occupations y compris le temps mis en heure de chaque membre du ménage **adulte** suivant les moments de la journée précédente et aussi au cours du dernier mois.

- N° d'ordre du membre du ménage
- Occupation principale : réveil au lever du soleil, lever du soleil à 10h00, 10H00 à midi, midi à 15H00, 15H00 au coucher du soleil, coucher du soleil au coucher.

### **Cahier N° 3 : Achats d'équipements et charges annuelles (A3)**

A priori de nombreuses charges d'exploitation sont collectées dans les modules de production correspondants, il s'agit notamment des charges de main d'œuvre, d'intrants et des autres charges affectables à une parcelle (location, redevances). Par contre, les achats d'équipement sont difficilement affectables et surtout dans le cas d'exploitation pratiquent plusieurs activités, le risque de double comptage est assez important (notamment en ce qui concerne le petit matériel). Aussi, l'estimation du montant annuel des dépenses en équipement fera l'objet d'un questionnaire spécifique administré en fin de période.

En ce qui concerne l'équipement, la problématique vient de la manière dont il sera valorisé lors de l'établissement des différents comptes :

Pour le calcul du revenu des ménages, en théorie les équipements sont comptabilisés dans les comptes de capitaux, mais on peut se poser la question concernant le petit matériel sur l'opportunité de la faire rentrer dans les consommations intermédiaires. Ces décisions qu'elles soient prises maintenant ou plus tard n'empêchent en rien le calcul de la valeur ajoutée brute au niveau du ménage.

Par contre, le problème est plus complexe lorsqu'il s'agit d'établir le coût de production d'une culture, dans lequel intervient l'amortissement du matériel utilisé pour la production.

De la même manière les charges liées au troupeau seront prises en compte à ce moment ainsi que les variations de stock.

#### ***Section A.3.1 : Equipements***

Le questionnaire comprend les variables suivantes :

- Code équipement ;
- Nombre ;
- Valeur unitaire ;
- Mode d'acquisition : achat, emprunt, location, dons/legs, subvention ;
- Si Achat : mode de financement : apport personnel, montant du crédit, source du crédit ;
- Si crédit nature et montant des remboursements ;

- Si location, montant annuel de la location.

#### **Section A.3.2 Charges d'exploitation**

- N° ordre équipement ou infrastructure
- Nom et codes des équipements
- Utilisation principale : culture pluviale, maraîchage, arboriculture, élevage, pêche
- Montant annuel location
- Montant annuel réparation
- Montant annuel redevance

#### **Section A.3.3 : Acquisition des intrants**

Cette fiche est destinée à collecter les informations sur les différents types d'intrants acquis en 2008.

- Type d'intrants : nom et codes
- Mode d'acquisition : achat, emprunt, dons /legs, subvention
- Quantités :
- Valeurs : en FCFA
- Utilisation : non utilisé, culture pluviale, maraîchages, arboricultures, élevages

#### **Section A.3.4 Niveau de sécurité alimentaire**

Ce questionnaire est destiné à l'interview des ménages sur les stratégies adoptées en matière de réaction à l'insécurité alimentaire. Les variables sont :

- Les membres du ménage ont-ils en un moment quelconque manqué de moyens pour manger les aliments qu'ils consomment normalement durant les 12 derniers mois ? : Oui / Non
- Quels sont les mois durant lesquels des pénuries alimentaires sont survenus ? : indiquer le code du ou des mois
- Quelle a été la durée de la pénurie : en jours par période
- Quelles sont les raisons des pénuries alimentaires (pour le ménage) : perte de récolte, manque d'emploi, incapacité de travailler pour cause de maladie ou de blessure, handicap ou vieillesse manque de terre, manque de capitaux, famille trop nombreuse
- En quoi les habitudes alimentaires du ménage ont-elles été affectées par une pénurie alimentaire ? : saut de repas, manger des aliments moins chers faire des repas moins abondants
- Quelles sont les mesures prises pour faire face à cette pénurie alimentaire ? : prélever sur l'épargne pour acheter des aliments, contracter un emprunt, vendre de la terre ou du bétail, trouver un autre emploi, créer ou agrandir une entreprise familiale, obtenir une aide de parents ou d'autres personnes, obtenir une aide du gouvernement, obtenir une aide d'organisations caritatives
- Le ménage craint-il une pénurie alimentaire au cours d'une période de référence prochaine de 12 mois ? : Oui / Non
- Quels sont les types de catastrophes naturelles dont le ménage a été victime ? : inondations, sécheresse, ravageurs, autres

#### **Section A.3.5 : Crédit agricole et micro-finance**

- N° d'ordre du membre du ménage
- Sexe : homme / Femme
- Nature du crédit : en espèce, crédits d'intrants, crédits d'équipement, crédits d'animaux
- Année de contractualisation : début du crédit
- Durée du crédit : en mois
- Échéances et remboursements : en nombre
- Montant du dernier paiement : en FCFA
- Source du crédit : banque, IMF, ONG, fournisseur, usurier, tontine

- Caution : Oui ou Non
- Nature de la caution : hypothécaire (terre, bétail) , familiale, tiers, solidaire.
- Destination du crédit en espèce : intrants, équipements, animaux, AGR, construction, besoins du ménage.

#### **Cahier.4 : Suivi nutritionnel (A.4)**

Ce questionnaire a pour objectif de suivre l'état nutritionnel des enfants de moins de 05 ans par la mesure anthropométrique (périmètre brachial, taille, poids...) dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural. Il s'agit d'un questionnaire conjoncturel entièrement repris sur les enquêtes annuelles.

### **5.2. LE MODULE AGRICULTURE PLUVIALE**

Le module agriculture pluviale est un module de mesure de la production et d'estimation des coûts de production. Le champ thématique recouvre l'ensemble des cultures temporaires (à l'exception donc de l'arboriculture) pratiquées par les ménages sans distinction. Il s'agit des céréales, des oléagineux, des protéagineux, des cultures maraîchères et horticoles, des cultures fourragères.

A ce module a été ajouté un questionnaire spécifique concernant la pratique de l'agroforesterie qui n'est pas stricto sensu un questionnaire de production, mais qui est plutôt destiné à estimer la pénétration de ces techniques dans le monde paysan.

#### **5.2.1. QUESTIONNAIRES AGRICULTURE PLUVIALE**

##### **Cahier.1 : Inventaires et caractérisation des parcelles (B.1)**

###### ***Section B.1.1 : Inventaire et caractérisation des parcelles***

L'objectif de cette fiche est de faire un inventaire des parcelles cultivées par le ménage échantillon. Il s'agit aussi de renseigner sur cette fiche les caractéristiques des parcelles.

- N° ordre de la parcelle ;
- Nom et Prénom du responsable de parcelle ;
- N° ordre du responsable de parcelle ;
- Type de gestion de la parcelle : individuel, collectif ;
- Mode de faire valoir : direct, fermage, métayage ;
- Localisation de la parcelle : près des cases, en brousse, au campement ;
- Topographie : plaine, bas-fond, versant ;
- Site anti-érosif : aucun, cordons pierreux, demi lune, zaï, bourrelet de terre, bande enherbée, autres ;
- Existence de pratiques d'agroforesterie
- Nombre d'années de mise en culture ;
- Nombre d'années depuis la dernière mise en jachère ;
- 1ère Culture pratiquée sur la parcelle (campagne présente) ;
- 2ème Culture pratiquée sur la parcelle (campagne présente) ;
- Mode de semis : manuel, semoir ;
- Type de labour : sans labour, lab. Manuel, lab. attelé, lab. motorisé .

###### ***Section B.1.2 : Inventaire et caractérisation des parcelles abandonnées***

L'enquêteur utilisera cette section pour l'inventaire et caractérisation des parcelles abandonnées, c'est à dire celles cultivées durant la campagne 2007-2008, mais non cultivées au cours de la campagne 2008-2009.

Les variables sont identiques à la section précédente en ajoutant celles de la cause d'abandon de la parcelle.

### **Section B.1.3 : Agroforesterie**

Il s'agit d'évaluer les parcelles des différentes espèces d'arbres, de la densité de chaque espèce sur la parcelle et aussi de l'utilisation du produit issu de ces arbres. **À voir** notamment sur la vocation

Les variables sont :

- Numéro de parcelle : numéro séquentiel de dénombrement ;
- Nom et prénom du responsable ;
- Code du responsable ;
- Nom de l'espèce ;
- Code de l'espèce ;
- Nombre de pieds ;
- Raisons de la pratique : protection des sols, fertilité des sols ;
- Utilisation de la production : Alimentation, Bois de feu, Bois de service, Bois d'œuvre, Fourrage, Pharmacopée, Aucune.

## **Cahier 2 : Mesure des superficies et rendements (B.2)**

### **Section B.2.1 : Superficies et carrés de rendements**

Il s'agit des variables classiques de mesures:

- N° de la parcelle ;
- Responsable de la parcelle : nom et N° d'ordre ;
- Succession des cultures entre les deux campagnes N-1 et N ;
- Superficie ;
- Poids net production ;
- Pertes : inondation, feu de brousse, mauvais entretien; ravageurs, sécheresse.
- Date de récolte
- Type de main d'œuvre utilisée : rémunérée, entraide

## **Cahier 3 : Estimation des stocks céréaliers et prévisions**

Il s'agit de cerner la quantité de céréales disponible dans les greniers des paysans au moment de l'introduction de la fiche ce qui permettra de faire une estimation des stocks céréaliers devant servir au calcul du bilan alimentaire. La partie prévision est celle qui correspond à l'enquête annuelle.

### *Section B.3.1 : Stocks des greniers*

- N° grenier ;
- Code céréale ;
- Code ULM ;
- Equivalent de l'ULM en kg ;
- Nombre d'ULM.

### *Section B.3.2 : Prévision des récoltes campagne 2008 / 09*

- N° parcelle ;
- Superficie : campagne présente ;
- Cultures présentes : campagne présente ;
- ULM : Type et équivalent en grains ;
- Production prévue : en ULM et en grains ;
- Rendements : en KG /hectare ;
- Cultures portées à la précédente campagne ;
- Production récoltée : en ULM et en grains.

*Section B.3.3 : estimation de la production des parcelles cultivées la campagne passée et abandonnées la campagne présente*

## **Cahier 4 : Utilisation des intrants, de la main d'œuvre et contraintes de production (B.4)**

### **Section B.4.1 : Utilisation des intrants**

N° parcelle

Responsable parcelle

Utilisation de semence sélectionnée

Sources de fumures organiques : fosses fumières, ordures ménagères, pacage d'animaux

Engrais organiques : quantités utilisées en ULM

Engrais minéraux : type et quantités

Produits de traitement : type et quantités

### **Section B.4.2 : Emploi et main d'œuvre**

#### *Sous section 2a : Main d'œuvre du ménage*

Elle a pour objet de cerner le nombre des actifs, l'évaluation de leur temps de travail et le coût de la main d'œuvre rémunérée.

- N° parcelle ;
- Nom et prénom du responsable ;
- N° d'ordre dans le ménage ;
- Nombre de travailleurs par activité et par sexe ;
- Nombre de jours travaillés répartis en préparation avant semis, semis / entretien, récolte.

#### *Sous section 2b : Main d'œuvre d'entraide*

- N° parcelle
- Nom et prénom du responsable
- N° d'ordre dans le ménage
- Nombre de travailleurs par activité et par sexe
- Nombre de jours travaillés répartis en préparation avant semis, semis / entretien, récolte

#### *Sous section 1c : Main d'œuvre extérieure*

- N° parcelle ;
- Nom et prénom du responsable ;
- N° d'ordre dans le ménage ;
- Nombre de travailleurs par activité et par sexe ;
- Nombre de jours travaillés répartis en préparation avant semis, semis / entretien, récolte ;
- Coût total en FCFA par activité : préparation avant semis, semis / entretien, récolte.

### **Section B.4.3 : Contraintes de production**

Cette section a pour objet de collecter des informations sur les contraintes de production, de commercialisation, il s'agit donc d'un questionnaire d'opinion des paysans.

- N° ordre et nom du responsable ;
- Encadrement : a été encadré, est encadré, n'a jamais été encadré.
- Structure d'encadrement : Etat, ONG, projets
- Difficultés d'accès au crédit ;
- Difficultés d'accès aux intrants ;
- Difficultés d'accès aux matériels agricoles ;
- Difficultés liées à la commercialisation.

### 5.3. MODULE ELEVAGE

#### Cahier 1 : Caractéristiques du troupeau (C.1)

##### *Section C.1.1 : Caractéristiques de l'élevage du ménage*

Cette section a pour objectif de cerner par espèce les principales caractéristiques de l'élevage du ménage, notamment : le type d'élevage dominant, la source d'alimentation, l'habitat, les soins apportés, la destination de la production et les lieux de vente de la production. Les variables sont les suivantes :

- Espèces :
- Type d'élevage dominant : transhumant, sédentaire extensif, sédentaire semi intensif, sédentaire intensif ;
- Principales sources d'alimentation : pâturage naturel, Sous-produits Agro-industriels (SPAI), résidus de récolte, fourrage cultivé, foin, grain
- Principal type d'habitat : enclos, hangars,
- Principaux soins apportés : sans, déparasitant, vaccination
- Principal objectif visé : de reproduction (multiplication numérique du troupeau), l'attelage, lait, viande, œufs, autre (prestige, contemplation)
- Principales destination de la production : l'autoconsommation, vente, activités socioculturelles (mariage, don, sacrifice, funérailles, production de services ;
- Principal lieu de vente : marché local, marché intérieur, marché frontalier, exportation.

#### Cahier 2 : Cheptel du ménage (C.2)

Il s'agit dans cette partie, de noter des informations relatives à l'effectif total des différentes espèces, par sexe, par tranche d'âge et par race. Cette section est renseignée de façon individuelle et auprès de chaque membre du ménage ayant déclaré posséder ou élever une espèce animale domestique

##### *Section C.2.1 : Effectif du troupeau*

- N° ordre du membre du ménage
- Espèces
- Effectif de l'espèce : mâle, femelle, total
- Effectif des races locales : adultes, élèves, jeunes
- Effectif des races améliorées : adultes, élèves, jeunes
- Effectif des races importées : adultes, élèves, jeunes

#### Cahier 3 : Utilisation des intrants d'élevage et main d'œuvre (C.3)

##### *Section C.3.1 : Accès aux intrants*

Cette section ne concerne que les effectifs d'animaux qui ont pu bénéficier d'intrants, ces derniers ne sont donc pas valorisés en tant que tels. Les calculs économiques seront donc effectués en affectant des coûts paramétriques.

- Catégorie d'animaux
- Effectifs d'animaux ayant accès aux intrants alimentaires : fourrages, SPAI, aliments composés, sels minéraux
- Effectifs d'animaux ayant accès aux produits vétérinaires : vaccins, déparasitant

##### *Section C.3.2 : Main d'œuvre*

- N° d'ordre du membre ;
- Sexe ;
- Statut dans l'emploi : Salarié permanent, Salarié temporaire, Main d'œuvre familiale, Autre ;
- Période d'emploi : début et fin ;
- Nombre de jours de travail ;

- occupation : gardiennage, alimentation, soins vétérinaires, autres ;
- rémunération : sans rémunération, espèce, nature ;
- Périodicité de rémunération : jour, mois, an, à la tâche ;
- Valeur totale de la rémunération.

#### **Cahier 4 Variation de stock du troupeau (C.4)**

##### *Section C.4.1 : Variation de stock du troupeau*

- Espèces :
- Effectif : mâle, femelles, total ;
- Entrées : Naissances, achats, dons, autres, total ;
- Sorties, ventes, autoconsommation, dons, volés, morts, autres, total sortie.

## **5.4. LE MODULE ARBORICULTURE**

Le module arboriculture est un module destiné à mesurer la production des principales espèces de fruits présentes au Burkina Faso. La mesure de la production étant estimée à travers deux types de d'outils :

- La déclaration du producteur au moment de la récolte ;
- La récolte intégrale d'arbres échantillons par variété et par groupe d'âge.

Au même titre que les autres modules de production, le questionnaire doit permettre de connaître les coûts de production, les destinations pour chaque espèce faisant l'objet de l'enquête.

### **5.4.1. QUESTIONNAIRES**

Le module est divisé en trois questionnaires :

- Le premier est un questionnaire de dénombrement et de description de la structure du verger de l'exploitant.
- Le second est le questionnaire destiné à la mesure de la production et des coûts de production
- Le troisième est destiné à quantifier l'utilisation de la main d'œuvre, des intrants et de recueillir les opinions des arboriculteurs sur leurs contraintes de production

### **Cahier 1 : Description des vergers (D.1)**

#### ***Section D.1.1 : Recensement des parcelles de l'exploitation***

Les variables collectées sont :

- N° parcelle, il s'agit du numéro séquentiel attribué par l'enquêteur au fur et à mesure du dénombrement ;
- Nom et code du responsable de la parcelle, le code est celui attribué au membre du ménage lors de la description sociodémographique du ménage du module tronc commun ;
- Type d'association : pure ou associée (on peut aussi établir une codification des modes d'association) ;
- Type d'espèces présentes.

#### ***Section D.1.2 : Encadrement et organisation des responsables de parcelles***

- N° d'ordre et nom du responsable
- Encadrement :
- Structure d'encadrement : Etat, structure de recherche, ONG : Projets
- Accès au crédit : Oui Non
- Difficultés d'accès au crédit
- Assistance : soutien matériel, financier, commercial
- Appartenance à une OP ou à une union

- Type d'OP : homme, femme, mixte

## **Cahier 2 : Parcelles (D.2)**

### *Section D.2.1 : Caractéristique de la parcelle*

- Année de mise en valeur ;
- Autres cultures pratiquées ;
- Principal mode d'irrigation : pluie, manuelle, gravitaire, par refoulement ;
- Mode d'acquisition : achat, emprunt, location, don / legs, héritage ;
- Niveau de sécurisation foncière
- Mode de faire valoir : direct, fermage, métayage
- Superficie déclarée par le paysan : Ha

### *Section D.2.2 : mesure des parcelles*

Cette section est constituée d'une seule fiche permettant de reporter les mesures de superficies.

**Nb** : cette section étant collectée en début d'enquête, les pratiques culturelles recensées sont celles utilisées habituellement ou majoritairement par le responsable de la parcelle, sur celle-ci.

### *Section D.2.3 : Pratiques culturales*

- N° parcelle : numéro d'ordre attribué lors du dénombrement ;
- Superficie de la parcelle en Ha ;
- Type de fruit : mangues, agrumes, bananes, Papaye, Goyave, Anacarde, Ananas ;
- Nombre d'arbres de la parcelle ;
- Nombre d'arbres productifs de la parcelle ;
- Nombre d'arbres plantés au cours des 5 dernières années ;
- Nombre d'arbres survivants ;
- Origine des arbres plantés au cours de 5 dernières années : pépinière personnelle, achat autre producteur, achat auprès pépiniériste ;
- Entretien des arbres : Pas de taille, Taille de rajeunissement, Taille gourmande, Taille de formation, Taille de sur greffage ;
- Irrigation : non irrigué, irrigation en exhaure manuel, gravitaire ou par refoulement ;
- Méthode de récolte majoritaire : traditionnelle (récolte de fruits à la main), gaulage, bêche ou toile tendue ;
- Méthodes de mise en maturité : sur l'arbre, au sol, utilisation d'accélérateurs de maturation ;
- Méthodes de conservation : pas de conservation, séchage, chambre froide, transformation.

### ***Section D.2.4 Dénombrement des arbres par espèce, par variété et par tranche d'âge***

**Nb** : Dans l'immédiat, l'hypothèse est faite, suite à la mission réalisée dans l'Ouest que, quelle que soit la période de passage de l'enquête, l'exploitant connaît cette information, notamment les variétés et les âges des arbres correspondants. Cette hypothèse sera testée lors de l'enquête pilote, si elle s'avérait fautive, cette section serait alors adjointe au questionnaire production, c'est à dire celui qui est rempli au moment de la présence des fruits dans l'arbre.

Les variables sont :

- Numéro de parcelle ;
- Code responsable de la parcelle ;
- Nom et code de l'espèce (pré-rempli) ;
- Variété ;
- Tranche d'âge ;
- Type de piquetage : non ordonné, ordonné avec respect de la distance entre les plans, ordonné sans respect de la distance entre les plants ;
- Distance moyenne de piquetage ;

- Périodes de récolte 1 : date de démarrage et de fin de récolte ;
- Périodes de récolte 2 : date de démarrage et de fin de récolte ;
- Périodes de récolte 3 : date de démarrage et de fin de récolte ;
- Rendement : il s'agit d'une colonne **en grisé** destiné au contrôleur et lui permettant de noter si une mesure de rendement doit être réalisée sur la variété (Cf. questionnaire 4).

#### **Section D.2.5 : Estimation de la production**

Cette section permet d'estimer la production des espèces présentes sur la parcelle à partir de la déclaration du responsable de la parcelle.

Elle est administrée mensuellement pour les six premiers mois de l'année 2008 et trimestriellement pour les six autres mois, les variables sont :

- Code ULM
- Equivalent poids
- Variétés
- Nombre d'ULM récoltés

#### **Section D.2.6 : Mesure des rendements**

Ce questionnaire nécessite d'une part que le producteur soit d'accord pour procéder à une récolte totale en présence de l'enquêteur, mais aussi que ce dernier soit présent au moment requis.

Normalement ce moment est défini avec le producteur lors de l'identification des parcelles et éventuellement affinée lors de l'énumération des variétés. Cependant l'objectif étant de produire un potentiel de production par variété et par tranche d'âge, il faut que le nombre total de pieds mesurés par variété et par tranche d'âge soit pratiquement identique.

La solution consiste à faire établir par le contrôleur (ou lors d'un pré traitement au bureau), à partir de l'exploitation de la section 3 du questionnaire 1, la répartition des X arbres échantillons de la catégorie obtenue par croisement de la variété et de la tranche d'âge entre les Y producteurs échantillonnés selon la présence ou non de la catégorie sur l'exploitation.

Si l'on se base sur le fait qu'il existe 57 possibilités de catégories (au maximum) et qu'il faut 30 arbres par catégorie, il faudrait alors répartir 1800 mesures sur les X exploitations de l'échantillon arboricole.

Pour chaque exploitation échantillon, le contrôleur établit donc le nombre de pieds par variété et par tranche d'âge qui feront l'objet de la récolte

Le repérage de l'arbre qui doit faire l'objet de la récolte peut être réalisé par l'enquêteur sur la base d'une méthode de cheminement du type repérage du premier arbre de la catégorie, orientation systématique et nombre de pas.

Les variables sont :

- N° parcelle ;
- Type de fruit ;
- Variété ;
- Age de l'arbre ;
- Code ULM ;
- Poids de l'ULM ;
- Nombre d'ULM récolté.

### **Cahier 3 : Utilisation des intrants, main d'œuvre et contraintes (D.3)**

#### **Section D.3.1 : Utilisation intrants**

Cette section contrairement aux deux précédentes est établie par parcelle sans toutefois détailler les espèces présentes, la répartition éventuelle pouvant se faire par calcul au *pro rata* de la composition en nombre de pieds par espèce. Elle est renseignée en fin de la dernière période de collecte de la parcelle.

- N° parcelle ;
- Fumure organique : sans, fosse fumièrre ou compostière, pacage d'animaux ;

- Engrais : NPK, Urée, Burkina Phosphate ;
- Produits phytosanitaires par fonction insecticides, herbicides, fongicides et par conditionnement (poudreux, liquide) ;
- Location : montant en FCFA ;
- Redevances montant en FCFA par type : eau, équipement.

### **Section D.3.2 : Main d'œuvre et emploi au cours de la période de production passé**

Cette section est divisée en deux tableaux l'un pour la main d'œuvre ancillaire, l'autre par la main d'œuvre salariée. Elle est appliquée en **fin d'enquête** puisque les activités rattachées couvrent d'une part celles liées à la période de production, mais aussi aux travaux interstitiels (entretien).

- N° parcelle
- N° ordre du responsable
- Nom et code espèce
- Numéro d'ordre de l'employé
- Sexe de l'employé
- Appartenance au ménage : Oui Non
- Statut dans l'emploi : propriétaire, salarié permanent, salarié temporaire, aide familiale
- Nombre de jours de travail dans l'année
- Rémunération : périodicité, montant

### **Section D.3.3 Contraintes de production**

Cette section a pour objet de collecter des informations sur les contraintes de production, de commercialisation et de transformation de la production.

## **5.5. LE MODULE MARAÎCHAGE ET CULTURES IRRIGUÉES**

Les objectifs visés par le module maraîchage sont:

- L'évaluation des superficies de production, rendement par spéculation et par province ;
- L'évaluation des caractéristiques socioéconomiques de l'exploitation dont la main d'œuvre, les équipements, la production.

### **5.5.1. QUESTIONNAIRES DU MODULE MARAÎCHAGE**

#### **Cahier 1 : Recensement des maraîchers (F.1)**

##### **Section F.1.1 : Recensement des sites maraîchers du village ;**

L'objectif de la fiche est le recueil des données sur les caractéristiques générales des sites de production maraîchère. Les données collectées par cette fiche permettront d'évaluer la disponibilité constante de l'eau d'irrigation des plants, la régularité inter annuelle de la mise en exploitation des sites, l'âge des sites de production, l'organisation des acteurs, le nombre de motopompes, l'encadrement technique des sites de production ainsi que l'appui financier, matériel ou commercial de la part des organismes.

##### **Section F.1.2 : Recensement des organisations sur le site**

- Nom et code du site
- Nom de l'organisation
- Type d'organisation : groupement, coopérative, union de groupements, union de coopératives, comité d'irrigants
- Genre de l'organisation : homme, femme, mixte
- Nombre de membres : selon le sexe
- Possession d'un récépissé : Oui / Non

### **Section F.1.3 : Recensement des équipements collectifs;**

Elle est destinée à collecter auprès des groupements, associations ou coopératives de producteurs, un ensemble d'informations sur les équipements collectifs utilisés par les maraîchers pour la production des légumes. Cette fiche devra permettre de faire un inventaire des équipements collectifs de chaque site des villages échantillon, c'est à dire d'avoir une liste exhaustive de ces équipements avec un certain nombre de caractéristiques liées à ces équipements.

Les variables sont :

- Type d'équipement ;
- Nombre ;
- Effectif des exploitants usagers : selon le sexe ;
- Année d'acquisition ;
- Provenance des équipements : société industrielle nationale, artisans locaux, importé auto produit ;
- Mode d'acquisition : achat, emprunt, location, dons / legs, subvention ;
- Valeur unitaire d'acquisition ;
- Source du crédit : banque IMF, Etat, OP
- Montant du crédit ;
- Redevance pour utilisation : selon le type et l'unité de paiement.

## **Cahier 2 : Recensement des exploitants (F.2)**

L'objectif de cette fiche est de recenser de manière exhaustive les maraîchers des sites échantillons. Elle permettra d'estimer l'effectif des producteurs de produits maraîchers, leurs répartitions par sexe et âge, l'expérience des acteurs, leur niveau d'éducation, le nombre d'actifs employés, le statut d'occupation des terres, le matériel d'exhaure utilisé, les sources d'eau utilisées ainsi que la pratique des redevances sur l'utilisation des installations collectives.

### *Section F.2.1 : Recensement des exploitants*

Les variables sont :

- Nom et code du site ;
- N° ordre : numéro séquentiel d'enregistrement ;
- Sexe ;
- Age ;
- Niveau d'instruction : Non alphabétisé, Alphabétisé en langue locale, Primaire, Ecole rurale, Medersa, Secondaire, supérieur ;
- Nombre d'années de pratique ;
- Nombre d'actifs agricoles employés
- Mode de faire valoir : direct, fermage, métayage, prêt à titre gratuit ;
- Utilisation moto pompe : Oui / Non ;
- Source d'eau utilise : barrage, forage et puits de grand diamètre, puits traditionnel, cours d'eau, autre ;
- Mode d'exhaure : gravitaire, refoulement, pompe à pédale, manuel ;
- Paiement d'une redevance pour l'eau : oui / Non.

## **Cahier 3 : Superficie production et commercialisation (F.3)**

### **Section F.3.1 : Superficie et production;**

L'objectif de la fiche est de connaître la superficie emblavée, la date de récolte et la production obtenue pour chacune des cultures cultivées au cours de la campagne. La fiche a été conçue de telle façon qu'on demande les informations souhaitées par culture, et aussi par période de repiquage. L'enquêteur doit procéder, à l'aide du ruban, aux mesures effectives de toutes les planches portant la même culture. A la récolte de chaque période de culture, l'enquêteur devra évaluer, à l'aide de sa balance, la quantité récoltée.

Les variables sont :

- Nom et code de la culture ;
- Date de repiquage ;
- Superficie en m<sup>2</sup> ;
- Récolte : date début, date fin ;
- Type d'Ulm : Pesée (Kg), Tas, panier, sac, autre ;
- Poids ULM ;
- Production en Nombre d'ULM ;
- Production en Kg.

#### **Section F.3.2 : Vente de la production**

L'objectif de cette fiche est de cerner par type de culture la principale utilisation, elle permet également de fournir les quantités de la production destinée à la vente et par conséquent le lieu de vente et les difficultés liées à l'écoulement de la production.

Les variables sont :

- Code de la culture ;
- Période de repiquage
- Utilisation : Non récoltée, stockée, autoconsommation, Vendue ;
- Quantités vendues réparties en
  - \* Code ULM (Kg, Sac, Panier, Autre)
  - \* Poids ULM : (en kg)
  - \* Nombre D'ULM vendu
  - \* Prix ULM(en FCFA)
  - \* Valeur totale
- Caractéristiques des ventes
  - \* Lieu de vente : Sur le site, au marché, livraison, Autres
  - \* Nom de code de la province du marché utilisé
  - \* Distance entre le site et le marché
- Type d'acheteurs : Intermédiaire, Coopérative, Société, Restaurant, Cantine, Autre ;
- Code province de résidence de l'acheteur ;
- Difficultés de production : Aucune, Mauvais état des routes, Prix bas, Insuffisance moyen de transport, Manque d'infrastructures de conservation, Autre (à préciser).

### **Cahier 4 : Equipement des exploitants, utilisation des intrants, emploi et main d'œuvre, contraintes de la production (F.4)**

#### **Section F.4.1 : Inventaire des équipements de l'exploitant**

Les informations recueillies au niveau de cette fiche permettront de déterminer les différents types d'équipements utilisés par les maraîchers ainsi que certaines de leurs caractéristiques. Il s'agit aussi bien des équipements individuels que collectifs utilisés. Comme pour la seconde fiche, elle permettra cette fois ci d'évaluer le niveau d'équipement individuel des maraîchers et l'intensité d'utilisation du matériel collectif. Pour le secteur bancaire, cette information est importante afin d'estimer la capacité de remboursement du financement de la filière. Pour l'Etat il permet de formuler, à travers l'élaboration d'une matrice d'analyse de politique, la stratégie d'accompagnement de la filière.

Les variables sont :

- N° d'ordre : numéro séquentiel attribué lors du dénombrement ;
- Equipement : code ;
- Nombre ;
- Année d'acquisition : si nombre supérieur à 1 année de la dernière acquisition ;
- Provenance de l'équipement : Société nationale, importé, artisan local, autoproduit ;

- Utilisation : Labour/binage, Arrosage, repiquage, traitement, Récolte, conservation, transport, gardiennage ;
- Mode d'acquisition : achat, location, don/legs, prêt à titre gratuit ;
- Mode de financement : si achat : montant de l'apport personnel, montant du crédit, source du crédit ;
- Si location : montant annuel de la location.

#### **Section F.4.2 : Utilisation des intrants ;**

Cette fiche renseigne sur les intrants utilisés, leur quantité et les coûts éventuels d'acquisition par les exploitants durant la campagne. En outre elle fournit à la foi les informations sur le type de semence utilisé ce qui permet d'appréhender les semences les plus utilisés.

Les variables sont :

- Nom du responsable parcelle ;
- Code responsable parcelle ;
- Nom et code de la semence améliorée utilisée ;
- Quantité de semence acquise en gramme et valeur en FCFA ventilée selon les types de semence (semences locales, semence sélectionnée) les modes d'acquisition : comptant, à crédit et à titre gratuit ;
- Type de pesticide acquis selon la catégorie (herbicide, insecticide et fongicide), la destination (traitement des semences, des cultures, des récoltes), le mode de conditionnement (poudreux ou liquide) et ventilé selon les modes d'acquisition : comptant, à crédit et à titre gratuit ;
- Quantité d'engrais acquise selon les catégories (NPK, Urée Phosphate) en gramme et valeur en FCFA ventilée selon les modes d'acquisition : comptant, à crédit et à titre gratuit.

#### **Section F.4.3 : Emploi et main d'œuvre permanente**

Elle a pour objet le recensement des actifs, l'évaluation de leur temps de travail et le coût de la main d'œuvre rémunérée.

Elle permet l'analyse de la structure sociodémographique des actifs notamment la répartition par sexe, âge, la situation socioéconomique comme le type d'emploi (plein temps, temps partiel), le statut d'emploi (rémunéré, non rémunéré), le nombre d'années d'expérience, le temps d'emploi, la rémunération des emplois. Ensemble avec la fiche 2 et 4, ces informations permettent d'établir la contribution des facteurs de production (capital et main d'œuvre) à la formation de la valeur ajoutée de la filière et sa distribution entre les différents acteurs et d'évaluer son impact sur le revenu des populations ainsi que la réduction de la pauvreté.

Les variables sont :

- N° d'ordre
- Nom et prénom employé
- Sexe
- Age
- Situation matrimoniale
- Niveau d'instruction
- Statut dans l'emploi
- Période d'emploi : date de début et de fin
- Nombre de jours travaillés : labour, binage, semis/repiquage, traitement phytosanitaire, arrosage, gardiennage, récolte, transport de la production, vente, défrichage
- Rémunération : type, périodicité, nature.

#### **Section F.4.4 : Emploi et main d'œuvre non permanente**

Cette section se remplit exactement comme dans la section 3, mais ne concerne que la main d'œuvre non permanente c'est-à-dire la main d'œuvre utilisée occasionnellement.

### **Section F.4.5 : Contraintes de production et de commercialisation**

Cette section est destinée à collecter les informations sur les difficultés de la filière cultures irriguées. Il s'agit d'un questionnaire sur les opinions des producteurs, les questions abordées sont les suivantes :

- Quelles sont les difficultés liées à l'acquisition des semences?
- Quelles sont les difficultés liées à la production ?
- Quelles sont les difficultés liées à la commercialisation ?
- Quelles sont les difficultés liées à l'acquisition des engrais ?
- Quelles sont les difficultés liées à l'acquisition de la fumure organique?
- Quelles sont les difficultés liées à l'acquisition des produits de traitements
- Quelles sont les difficultés liées à l'acquisition des équipements ?
- Quelles sont les difficultés liées à l'irrigation ?
- Quelles sont les difficultés liées à la protection du site de production?
- Quelles sont les difficultés liées au crédit agricole?

## **5.6. LE MODULE PÊCHE**

En règle générale les statistiques sur la pêche doivent permettre de déterminer les ordres de grandeur suivant :

- Le potentiel de pêche (ou puissance de pêche) qui est constitué de l'ensemble des moyens mobilisables pour l'activité (main d'œuvre, engins...)
- L'effort de pêche et les captures tant au niveau des pêcheurs que des transformateurs.

A priori, l'effort de pêche est estimé par le recensement des sites de pêche effectué lors de la phase inventaire du RGA.

La difficulté de collecte tient dans celle d'établissement d'une base de sondage et notamment le fait qu'il est difficile d'établir sur chaque village échantillon une liste des pêcheurs.

En ce qui concerne la production cette difficulté peut être contournée en changeant l'unité d'observation qui n'est plus l'individu mais la journée de pêche, par contre en ce qui concerne les caractéristiques socio-économiques de pêcheurs, il se pose un problème d'extrapolation, mais qui peut être contourné par le recensement des pêcheurs du site : même si ceux-ci ne représentent pas la totalité des pêcheurs qui utilisent le site, les pêcheurs « permanent » doivent être largement représentatifs de la population totale.

On peut donc, à partir de ces hypothèses assigner deux objectifs en matière de pêche :

- L'estimation des captures annuelles de poisson, pour les principales espèces et par type d'engins utilisés ;
- L'établissement de profils socio-économiques de pêcheurs.

En ce qui concerne les activités de transformation, la situation est relativement identique sinon plus complexe, car il est pratiquement impossible d'établir une base de sondage, ni d'établir une stratégie d'observation du moins à partir des éléments des phases de dénombrement qui en dehors d'une évaluation par site ne fournit pas d'autres variables quantitatives utilisables.

### **5.6.1. QUESTIONNAIRES PÊCHE**

#### **Cahier 1 : Recensement et caractéristiques socio- économiques des sites de pêche des villages échantillons (E.1)**

##### **Section E.1.1 Caractéristiques des sites**

Ce questionnaire reprend de façon détaillée les informations collectées lors de la phase inventaire :

- Nombre de débarcadère ;
- Quelle est l'année de construction du plan d'eau? (barrage, boulie) ;
- Le site est-il permanent ; site permanent, site non permanent ;

- Existe t-il un centre de pesée : oui / non ;
- Qui s'occupe des centres de pesé : H ou F ;
- Le plan d'eau est-elle permanent : plan d'eau permanent, plan d'eau non permanent ;
- Type d'organisation sur le site selon le genre : individuel, groupement, coopérative, union de groupements, union de coopératives ;
- Principales espèces capturées : carpe, silure, capitaine, crevette, sardine, autres espèces ;
- Nombre total de pêcheurs selon le sexe ;
- Nombre de pêcheurs appartenant à une organisation selon le sexe ;
- Nombre de pêcheurs hors organisation selon le sexe ;
- Nombre de pêcheurs femmes hors organisation ;
- Nombre de pirogues appartenant à un homme ;
- Nombre de pirogues appartenant à une femme ;
- Nombre de mareyeurs à 2 roues selon le sexe ;
- Nombre de mareyeurs à 4 roues selon le sexe ;
- Nombre de transformateurs selon le sexe ;
- Autre usage de l'eau selon le genre : agriculture, maraîchage, pisciculture, production d'eau potable, élevage ;
- Existence de couloir d'accès des animaux au plan d'eau : Oui / Non ;
- Les poissons sont déjà morts à cause d'une pollution : Oui / Non.

## **Cahier 2 : Equipements collectifs et ventes (E.2)**

Ce cahier est destiné à dénombrer les mareyeurs et les transformateurs ainsi que les équipements qu'ils utilisent. Il prend aussi en compte les équipements collectifs des pêcheurs.

### ***Section E.2.1 estimation du nombre de mareyeurs sur le site***

Cette section est remplie à travers l'interview de responsables des OP, les variables sont :

- Nombre de mareyeurs : par genre, par organisation et par type de responsabilités dans les OP .

### ***Section E.2.2 : Estimation du nombre de transformateurs sur le site***

Il s'agit d'un questionnaire collectif, rempli en présence de membres de groupements ou d'une « assemblée » de transformateurs, les variables sont :

- Nombre de transformateurs : par genre, par organisation et par type de responsabilités dans les OP .

### ***Section E.2.3 : Estimation du matériel utilisé par les transformateurs***

Il s'agit essentiellement de dénombrer le nombre de fumoirs présents selon leur type : traditionnels (banco, fûts, chorkor, ..) ou modernes

### ***Section E.2.4 : Type de poissons présents sur le site***

**Il s'agit pour chaque type de poisson répertorié au Burkina Faso de savoir :** si le poisson considéré existe actuellement, si le poisson considéré n'existe plus, si le poisson considéré n'a jamais existé.

### ***Section E.2.5 : Equipements collectifs présents sur le site***

Cette section consiste à recenser les équipements collectifs sur tout le site. Les équipements individuels ne seront pas recensés dans cette section. Elle nous renseigne sur les engins collectifs de pêche dont les pêcheurs disposent ainsi que leur valeur et leur mode d'acquisition ; de même que leur mode de financement et leur durée de vie

## **Cahier 3 : Caractéristiques des pêcheurs (E.3)**

Ce cahier est conçu pour relever les caractéristiques des pêcheurs par un recensement exhaustif de ceux-ci pour un site donné du village échantillon. Le cahier devra être rempli sur les sites de pêche de chaque village échantillon

### **Section E.3.1 : recensement et caractéristiques socio-économiques des pêcheurs**

Les variables sont les suivantes :

- Code pêcheur : N° séquentiel d'enregistrement ;
- Date d'interview ;
- Nom et prénom ;
- Sexe ;
- Age ;
- Situation matrimoniale ;
- Nationalité ;
- Niveau d'instruction : non alphabétisé, alphabétisé en langue nationale, primaire, école rurale, medersa, secondaire supérieur (attention ces définitions ne correspondent pas aux EM) ;
- Type de pêcheur : professionnel, semi-professionnel, occasionnel ;
- Activité principale, activité secondaire ;
- Lieu de résidence : village du site ou non ;
- Nombre d'année d'expérience ;
- Formation professionnelle : Oui / Non ;
- Appartenance à un groupement : oui / non.

### **Cahier 4 : Equipements et opinions du pêcheur (E.4)**

Cette fiche est destinée à chaque pêcheur recensé dans le cahier 3. Elle nous renseigne sur les engins de pêche dont le pêcheur dispose ainsi que leur valeur et leur mode d'acquisition ; de même que leur mode de financement et leur durée de vie

#### **Section E.4.1 : Equipement individuel du pêcheur**

- Code pêcheur : N° d'ordre attribué en section 1 ;
- Nombre de pirogue ;
- Nombre de nasses ;
- Nombre de filets éperviers ;
- Longueur des palangres en mètre ;
- Nombre d'hameçons des palangres ;
- Longueurs des filets maillants en mètre ;
- Longueur en mètre des filets maillants en fonction des mailles ;
- Existence d'un crédit pour achat d'équipement : Oui / Non ;
- Montant des remboursements.

#### **Section E.4.2 : Opinion des pêcheurs sur l'activité.**

- Code du pêcheur ;
- Appréciation des difficultés d'écoulement des produits : aucune, faiblesse des prix, manque de débouchés, inorganisation de la filière ;
- Appréciation de la procédure de constitution d'un groupement : simple, compliqué, très compliqué ;
- Appréciation de la procédure d'obtention du permis : simple, compliqué, très compliqué ;
- Avez-vous besoins d'une formation sur la gestion des ressources halieutiques : Oui / Non ;
- Avez-vous besoins d'une formation sur la gestion du plan d'eau : Oui / Non ;
- Existe-il un problème d'ensablement : Oui / Non ;
- L'évolution des captures par rapport à l'année passée : diminution, stationnaire, augmentation ;
- Contribution personnelle à l'amélioration de la production : Oui / Non ;

- Accepteriez vous un empoisonnement : Oui / Non ;
- Accepteriez vous la fermeture de la pêche : Oui / Non ;
- Si oui en colonne 11, donnez le début et la fin (11).

### **Cahier 5 : Enumération des pêcheurs sortis lors du jour de collecte (E.5)**

L'objectif de ce cahier est de cerner le nombre de pêcheur sorti chaque jour d'observation et leur production globale de ce jour.

### **Cahier 6 : Evaluation de la production (E.6)**

Cette fiche est conçue pour évaluer la production des pêcheurs, à partir d'un échantillonnage des pêcheurs ayant effectué une sortie. Ce cahier sera rempli dans la première et la dernière semaine de chaque mois.

#### ***Section E.6.1 : Caractéristique du pêcheur échantillonné***

- N° d'ordre numéro séquentiel du pêcheur échantillon ;
- Nom du pêcheur ;
- Sexe ;
- Durée de la pêche en nombre d'heure ;
- Type de pêche : pirogue, à pied ;
- Nombre de personnes sur la pirogue
- Nombre de sorties au cours des 7 derniers jours
- Montants des achats de matériel de pêche au cours des 7 derniers jours
- Coût de réparation de matériel de pêche durant les 7 derniers jours.

#### ***Section E.6.2 : Relevé des captures***

- Nom et code des espèces capturées
- Code ULM
- Poids ULM
- Nombre ULM
- Poids total
- Nombre ULM pour vente
- Recette espérée de la vente
- Type d'acheteurs

#### ***Section E.6.3 : Utilisation des captures de la dernière sortie***

- Code ULM
- Poids ULM
- Destination : mareyeurs, transformateurs, restaurants, autoconsommation, dons, pertes
- Recette totale de la sortie : en FCFA

#### ***Section E.6.4 : Utilisation des captures de la dernière semaine***

- Cette section est identique à la précédente mais sur 7 jours

#### ***Section E.6.5 : Main d'œuvre***

- N° d'ordre
- Nom et prénom employé
- Sexe
- Age
- Situation matrimoniale
- Niveau d'instruction
- Statut dans l'emploi

- Période d'emploi : date de début et de fin
- Rémunération : type, périodicité, nature.

**Section E.6.6 : Engins utilisés durant la sortie**

Les variables sont :

- Nombre de nasses
- Nombre de filets éperviers
- Nombre de palangres
- Longueur des palangres en mètre
- Hameçons [5 -9]
- Hameçons [10 -12]
- Hameçons [13 -15]
- Longueur en mètre de filet maillant <35 mm de chute <2m
- Longueur en mètre de filet maillant <35 mm de chute [2 -4m]
- Longueur en mètre de filet maillant <35 mm de chute + de 4m
- Longueur en mètre de filet maillant de [35-50 mm] de chute <2m
- Longueur en mètre de filet maillant de [35-50 mm] de chute [2 -4m]
- Longueur en mètre de filet maillant de [35-50 mm] de chute + de 4m
- Longueur en mètre de filet maillant de plus de 50mm de chute <2m
- Longueur en mètre de filet maillant de plus de 50mm de chute [2 -4m]
- Longueur en mètre de filet maillant de plus de 50mm de chute + de 4m

## **6. ANNEXES**

Annexe 1 : Sigles et acronymes

Annexe 2 : Tableaux de synthèse sur les questionnaires

Annexe 3 : Concepts et définitions générales

Annexe 4 : Principales nomenclatures

**Annexe 1 : Sigles et acronymes**

Acronymes	Signification/ définition
CEDEAO	
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la sécheresse au sahel
DG-PSA	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
ENEC	Enquête Nationale sur l'Elevage
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
OPA	Organisation Paysannes
PIB	Produit Intérieur Brut
RGPH	Recensement Général de la population et de l'Habitat
SDR	Stratégie de Développement Rural
UAT	Unité d'appui technique
UEMOA	Union Economique et Monétaire ouest Africaine
ULM	Unité de Mesure Locale
UP	Unités primaires
US	Unités secondaires
ZAT	Zone d'appui technique

## Annexe 2 : Tableaux de synthèse sur les questionnaires

Code		Intitulé
Cahier	Section	<b>Tronc commun</b>
A.1		Caractéristiques de l'exploitation
	A.1.1	<i>Structures sociodémographique</i>
	A.1.2	<i>Sécurisation foncière</i>
	A.1.3	<i>Patrimoine mobilier et immobilier</i>
	A.1.4	<i>Patrimoine mobilier et immobilier 2007</i>
	A.1.5	<i>Accès aux services</i>
A.2		Revenu
	A.2.1	<i>Sources de revenus du ménage</i>
	A.2.2	<i>Revenus agricoles au cours du trimestre</i>
	A.2.3	<i>Revenus non agricoles au cours du trimestre</i>
	A.2.4	<i>Autres dépenses alimentaires</i>
	A.2.5	<i>Emploi du temps</i>
A.3		Achats équipement et charges annuelles
	A.3.1	<i>Equipements</i>
	A.3.2	<i>Charges d'exploitation</i>
	A.3.3	<i>Intrants</i>
	A.3.4	<i>Niveau de sécurité alimentaire</i>
A.4		Suivi nutritionnel
	A.4.1	<i>Suivi de l'enfant de - 5 ans</i>
		<b>Arboriculture</b>
D.1		Caractéristiques des vergers
	D.1.1	<i>Recensement des parcelles</i>
	D.1.2	<i>Encadrement et OP</i>
D.2		Caractéristiques des parcelles
	D.2.1	<i>Caractéristiques de la parcelle</i>
	D.2.2	<i>Mesures des parcelles</i>
	D.2.3	<i>Pratiques culturales</i>
	D.2.4	<i>Dénombrement des arbres</i>
	D.2.5	<i>Estimation de la production</i>
	D.2.6	<i>Mesures de rendement</i>
D.3		Charges de production
	D.3.1	<i>Intrants</i>
	D.3.2	<i>Main d'œuvre</i>
	D.3.3	<i>Contraintes de production</i>
		<b>Pluvial</b>
B.1		Inventaire et caractéristiques des parcelles
	B.1.1	<i>Inventaire des parcelles</i>
	B.1.2	<i>Inventaire des parcelles abandonnées</i>
	B.1.3	<i>Agro foresterie</i>
B.2		Mesures superficies et rendements
	B.2.1	<i>Mesures de superficies et rendements</i>
B.3		Estimation des stocks et prévisions
	B.3.1	<i>Stocks des greniers</i>
	B.3.2	<i>Prévision des récoltes</i>
B.4		Charges des cultures
	B.4.1	<i>Utilisation des intrants</i>
	B.4.2	<i>Main d'œuvre</i>
	B.4.3	<i>Contraintes de production</i>

**Elevage**

C.1	Caractéristique de l'élevage du ménage
C.1.1	<i>Caractéristique de l'élevage du ménage</i>
C.2	Caractéristiques du troupeau
C.2.1	Effectif du cheptel
C.3	Charges de l'élevage
C.3.1	<i>Accès aux intrants</i>
C.3.2	<i>Main d'œuvre</i>
C.4	Variation de stock
C.4.1	<i>Variation de stock du troupeau</i>

**Maraîchage / irrigué**

F.1	Recensement des maraîchers
F.1.1	<i>Recensement des sites</i>
F.1.2	<i>Recensement des organisations</i>
F.1.3	<i>Recensement des équipements collectifs</i>
F.2	Recensement des exploitants
F.2.1	<i>Recensement des exploitants</i>
F.3	Production
F.3.1	<i>Superficie et production</i>
F.3.2	<i>Ventes</i>
F.4	Charges des exploitants
F.4.1	<i>Inventaire des équipements</i>
F.4.2	<i>Utilisation des intrants</i>
F.4.3	<i>Emploi et main d'œuvre</i>
F.4.4	<i>Contraintes de production</i>

**Pêche**

E.1	Recensement des sites de pêche
E.1.1	<i>Caractéristiques des sites</i>
E.2	Equipements collectifs
E.2.1	<i>Nombre de mareyeurs</i>
E.2.2	<i>Nombre de transformateurs</i>
E.2.3	<i>Matériel des transformateurs</i>
E.2.4	<i>Type de poissons présents</i>
E.3	Caractéristiques des pêcheurs
E.3.1	<i>Caractéristiques des pêcheurs</i>
E.4	Equipements et opinion des pêcheurs
E.4.1	<i>Équipement individuel des pêcheurs</i>
E.4.2	<i>Opinion des pêcheurs</i>
E.5	Énumération des pêcheurs sortis
E.5.1	<i>Énumération des pêcheurs sortis</i>
E.6	Production
E.6.1	<i>Caractéristique du pêcheur échantillonné</i>
E.6.2	<i>Relevé des captures</i>
E.6.3	<i>Utilisation des captures de la dernière semaine</i>
E.6.4	<i>Utilisation des captures de la dernière sortie</i>
E.6.5	<i>Main d'œuvre</i>
E.6.6	<i>Engins utilisés au cours de la sortie</i>

### Annexe 3 Concepts et définitions

Code	Intitulé	Définition
	<b>Actif agricole</b>	Est considéré comme actif agricole tout membre du ménage d'un âge supérieur à 5 ans et désigné par le chef de ménage comme participant aux travaux de l'exploitation
	<b>Actif inoccupé</b>	Personne en âge de travailler (sup 5 ans) mais qui n'a exercé aucune activité depuis plus de 3 mois
	<b>Actif non agricole</b>	Est considéré comme actif agricole tout membre du ménage d'un âge supérieur à 5 ans et désigné par le chef de ménage comme ne participant aux travaux de l'exploitation
	<b>Activité principale</b>	C'est l'activité économique qui aura pris le plus de temps au cours des 12 derniers mois
	<b>Activité secondaire</b>	C'est l'activité économique qui aura pris le plus de temps après l'activité principale. Il ne peut y avoir d'activité secondaire sans activité principale
	<b>Agro foresterie</b>	Pratique culturale utilisant les capacités de certaines espèces d'arbres à contribuer à l'amélioration des productions de cultures temporaires. Il s'agit en général de fonctions de protection des cultures (brise vents, haies), d'amélioration des sols (drainage, défense contre l'érosion) ou d'association permettant d'améliorer la fertilité des sols. Il ne s'agit donc pas de pratique sylvicoles (plantation en bloc), mais de plantation en ligne (haies, brises vents) ou disséminés dans les cultures soit de manière ordonnée (alternance espèce sylvicole, cultures) ou de manière désordonnée
	<b>Coopératives</b>	Les sociétés coopératives sont des entités régies par les dispositions Elles sont tenues d'observer un certain nombre de principes généraux: c'est ainsi qu'elles ne peuvent être seulement autorisées à procurer des services qu'à leurs membres, qu'elles ne distribuent, en général, leurs profits qu'au prorata des contrats passés par leurs membres
	<b>Débarcadère</b>	Point d'embarquement ou de débarquement sans distinction d'infrastructure (ponton, jetée), ni d'équipement (hangars, centre de pesée)
	<b>Effort de pêche</b>	Somme des moyens mis en œuvre pour la capture de poisson. C'est la combinaison simultanée du nombre de jours de pêche, du nombre de pêcheurs et la quantité du matériel utilisé
	<b>Elevage Sédentaire extensif</b>	il se caractérise par des déplacements plus courts qui se limitent à l'intérieur de l'aire d'influence du village
	<b>Elevage sédentaire intensif</b>	il se caractérise par un investissement souvent assez faible en bâtiments et équipements d'élevage, et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux, moins dépendant des ressources naturelles et de l'espace que ceux de l'élevage extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production
	<b>Elevage transhumant</b>	il se particularise par des mouvements cycliques de déplacement de la majeure partie du troupeau.
	<b>Elevages sédentaire semi-extensif</b>	il se caractérise par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieur du bâtiment d'élevage et n'offrent qu'une très faible dépendance vis-à-vis de l'espace et des ressources naturelles. L'élevage devient ainsi une entreprise et a souvent recours à des races exotiques (importées).
	<b>Exhaure de l'eau</b>	Activité mécanique ou manuelle destinée à approvisionner un territoire en eau d'irrigation, l'exhaure peut être : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gravitaire dans le cas de captation à partir de fleuves, mares ou barrages qui n'utilisent d'autres procédés que la force de gravité</li> <li>• Par refoulement dans le cas d'utilisation de moto-pompes</li> <li>• Manuel dans tous les autres cas : puits, noria, pompes à pied ou à bras.</li> </ul>

<b>Exploitation agricole</b>	<p>Une exploitation agricole est une unité de production agricole caractérisée par une gestion unique et constituée d'hommes et de femmes qui y travaillent, de terres utilisées entièrement ou partiellement, d'animaux, de matériel, de bâtiments ou installations fixes et autres moyens de production.</p> <p>Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole.</p> <p>Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".</p>
<b>Exploitation aquacole</b>	<p>L'exploitation aquacole qui peut être définie comme une unité économique de production soumise à une direction unique et comprenant toutes les installations aquacoles, indépendamment du titre de possession, du mode de faire valoir ou de la taille.</p> <p>Cette direction unique peut être sous le contrôle d'un particulier, d'un ménage, d'un ou plusieurs particuliers ou ménages, d'un clan, d'une tribu, d'une personne morale (société, entreprise, coopérative ou structure d'Etat).</p> <p>En cas de dispersion des installations de l'exploitation aquacole, la condition requise pour qu'elle fasse partie de la même unité de production est que celles-ci doivent partager les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments, les machines, etc.</p>
<b>Exploitation arboricole</b>	<p>Est considérée au titre du RGA comme exploitation arboricole toute exploitation agricole possédant au moins 20 pieds de l'un des espèces suivantes : mangues, agrumes, bananes, Papaye, Goyave, Anacarde, Ananas</p>
<b>Exploitation moderne</b>	<p>Sera considérée comme exploitation moderne toutes les exploitations agricoles répondant aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espace de production doit être délimité (haies vives, haies mortes, murs, piquets, poteaux, bornes, fils de fer, tranchée, etc..) excepté les sites aquacoles;</li> <li>• Un rendement nettement supérieur à celui des exploitations traditionnelles;</li> <li>• Le niveau de la production de l'exploitation doit atteindre une valeur minimale qui est fixée par produit;</li> <li>• La production principale est prioritairement destinée à la commercialisation.</li> </ul> <p>Les exploitations modernes comprennent donc aussi bien de grandes exploitations traditionnelles dirigées par un chef de ménage au sens du RGPH que des exploitations disposant d'autres statuts dirigés par des personnes physiques ou morales qui ne sont pas considérées comme des ménages agricoles au sens du RGPH</p>
<b>Fermage</b>	<p>Le fermage est une allocation de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le propriétaire doit recevoir un paiement fixe défini au moment de la transaction et ne tenant pas compte du résultat de la production. Le paiement peut être fourni en nature.</p>
<b>Groupement</b>	<p>Est considéré comme groupement toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale en vue de la gestion d'intérêts communs. Les groupements peuvent donc être des groupements de production, des groupements d'achats (intrants), des groupements de commercialisation</p>
<b>Inactif</b>	<p>Personne en âge de travailler qui n'exerce pas d'activité professionnelle et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi : élève étudiants, retraités et rentiers, malades invalides ou impotents, ménagères (lorsqu'elle s'occupe uniquement des travaux ménagers),</p>
<b>Mareyeurs</b>	<p>Toute personne physique ou morale dont l'activité est la collecte et la commercialisation de poisson frais.</p>
<b>Ménage</b>	<p>Ensemble d'une ou plusieurs personnes ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, mettant en commun leur ressource pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leur repas en commun et</p>

	reconnaissant l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage
<b>Ménage agricole</b>	Est considéré comme ménage agricole tout ménage dont un des membres a pratiqué, au cours de l'année précédent le RGPH, au moins une des activités suivantes : culture pluviale ou irriguée, arboriculture fruitière, élevage.
<b>Ménage collectif</b>	Le ménage collectif regroupe un ensemble d'individus vivant de fait en communauté sans aucun lien de parenté (casernes, internats, communautés religieuses).
<b>Ménage rural</b>	Ménage recensé comme ayant sa résidence principale en zone rurale selon la classification du RGPH 2006
<b>Métayage</b>	Le métayage est une forme de location de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production obtenue de la terre louée. Ce pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction.
<b>Mode de faire valoir direct avec titre de propriété</b>	Allocation de terre faisant suite à un achat et qui a fait l'objet d'une transaction enregistrée (voire RAF)
<b>Mode de faire valoir direct sans titre de propriété</b>	Allocation de terre faisant suite à une transaction non enregistrée : prêt à titre gratuit, attribution coutumières etc
<b>Niveau d'instruction</b>	Le niveau d'instruction est défini par la dernière classe fréquentée par un élève
<b>Pêcheur professionnel</b>	Personne dont l'activité principale est la pêche et qui tire ses revenus financiers quasi exclusivement de cette activité
<b>Pêcheur semi-professionnel</b>	Personne qui pratique la pêche en activité complémentaire à une autre activité du secteur primaire : agriculture ou élevage, sans distinction de temps passé ou de montant de revenus financiers tirés de l'activité Son exclus de la définition les personnes dont l'activité de pêche vient en complément d'une activité dans d'autres secteurs (secondaires ou tertiaires)
<b>Pêcheurs occasionnels</b>	Toute personne sans distinction de statut qui pratique de façon opportuniste la pêche
<b>Race améliorée</b>	Regroupe l'ensemble des animaux issus du croisement entre la race locale et la race importée.
<b>Race importée</b>	Regroupe l'ensemble des animaux étrangers au Burkina Faso et introduits en vue d'une amélioration génétique ou de la production.
<b>Race locale</b>	Regroupe les animaux reconnus depuis de longue date, comme vivant au Burkina Faso dans leur milieu naturel où ils sont aptes à produire et à se reproduire.
<b>Redevance</b>	La redevance est le montant en espèce versée par un exploitant agricole pour l'utilisation d'infrastructures ou de services communs mis à disposition par une structure d'aménagement sans distinction de statut : groupement, coopérative, union, société. Est donc exclu de la définition les sommes en nature ou en espèces versées pour les mêmes prestations à des tiers que cela soit des personnes physiques ou morales
<b>Résident absent</b>	Est considéré comme résident absent tout personne qui n'a pas passé la nuit précédent le passage de l'enquêteur au sein du ménage et dont l'absence n'excède pas 6 mois
<b>Revenus agricoles du ménage</b>	Le revenu agricole d'une exploitation est l'excédent brut d'exploitation tiré des activités agricoles présentes sur l'exploitation (culture pluviale, culture horticole, arboriculture fruitière, sylviculture, élevage). Ne sont donc pas comptabilisé dans le revenu agricole les produits de la cueillette (collecte de sous produits ligneux, collecte de bois de feu), les salaires en nature ou en espèce provenant du secteur agricole
<b>Revenus non agricole</b>	Le revenu non agricole est le bénéfice brut tiré de toutes les activités pratiquées par les membres du ménage en dehors de celui issu des activités agricoles du ménage (culture pluviale, culture horticole, arboriculture fruitière, sylviculture, élevage). Sont comptabilisé au titre des revenus non agricoles, les activités du

	<p>salariat, les activités de commerce ou d'artisanat, la vente de produits de la cueillette, les transferts en nature ou en espèce, les produits issus de location de terre ou d'équipement.</p> <p>D'un point de vue comptables il seront considérés comme des salaires</p>
<b>Salarié permanent agricole</b>	Toute personne occupée à des activités agricoles présente du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre d'une année civile et rémunérée en espèce.
<b>Salarié temporaire agricole</b>	Toute personne ayant travaillé, au moins 1 journée sur une exploitation au cours d'une année civile et rémunérée en espèce
<b>Sites de culture irriguée et de pêche</b>	Est considéré comme site de culture irriguée et de pêche un espace géographique, sans considération de taille, ni de statut qui dispose d'au moins une source d'eau permanente ou temporaire suivante : barrage, forage, puits, rivière, boulis, lac ou mare et qui pratique au moins l'une des activités suivantes : maraîchage, riziculture, pêche, arboriculture et toutes cultures irriguées de saison sèche.
<b>Superficie totale d'une exploitation</b>	Il s'agit de la superficie en hectare sans distinction d'utilisation ou de nature du sol. La superficie comprend : les terres labourables, les pâtures, les superficies occupées par les bâtiments, les routes, les surfaces en eaux
<b>Transformateurs de poisson</b>	Toute personne physique ou morale dont l'activité est l'achat pour le fumage ou le séchage de poisson sur les sites de production
<b>Union</b>	
<b>Utilisation d'un équipement collectif</b>	L'utilisation est considérée comme un usage exclusif ou partiel d'infrastructures ou de biens par un groupement, une coopérative ou une union sans distinction de propriété. L'équipement peut donc avoir été acheté, loué, emprunté ou résulter d'un don ou d'un legs
<b>Valeur unitaire d'acquisition d'un équipement collectif</b>	Valeur d'un bien au moment de l'acquisition
<b>Zones pastorales aménagées</b>	Une zone pastorale aménagée est un espace géographique sans distinction de taille qui doit avoir été identifié par un schéma d'aménagement du territoire que celui-ci soit national, régional ou provincial et dispose d'une unité de gestion ayant autorité morale.

**Annexe 4 : Principales nomenclatures****Nomenclature des secteurs activités**

<b>Codes</b>	<b>Profession et métiers</b>
<b>4</b>	<b>Commerce</b>
400	commerçant
401	boutiquier
402	vendeur de tissus et friperie
403	vendeur de fruits
404	vendeur de beignets et d'autres aliments (vendeur d'aliments)
405	vendeur de légumes et arachides et tous condiments
406	aide vendeur
407	démarcheur
408	conseiller commercial
409	libraire
410	vendeuse de dolo
411	boucher
412	meunier
413	Vente de SPAI (Sous Produit Agro - Industriels)
414	Commerçant de céréale
415	Commerçant de bétail
416	Vendeur de sous produit de l'élevage
417	vente de fourrage de fauche
418	Vente de charbon de bois
419	Mareyeur
420	Transformateur de poissons
421	Agent de pesée
499	autres métiers du commerce
<b>5</b>	<b>Artisanat</b>
50	Artisanat de production
500	<i>tisserand - tricoteur (se)</i>
501	<i>forgeron</i>
502	<i>menuisier</i>
503	<i>teinturier</i>
504	<i>potier</i>
505	<i>vannier</i>
506	<i>cordonnier - tanneur</i>
507	<i>maçon - tâcheron</i>
508	<i>dolotière</i>
509	<i>fileuse de coton</i>
51	Artisanat d'art
510	<i>bijoutier</i>
511	<i>Sculpteur</i>
512	<i>Peintre</i>
52	artisanat de service
520	<i>mécanicien - réparateur de petits engins</i>
521	<i>Garagiste</i>
522	<i>Électricien</i>
523	<i>réparateur de montre – horloger</i>
524	<i>réparateur de radio, T. V.</i>
525	<i>Plombier</i>
526	<i>Photographe</i>
527	<i>Tailleur</i>
528	<i>tôlier – ferrailleur</i>
529	<i>tapissier – matelassier</i>
53	Artisanat de l'activité extractive
530	<i>Ramassage de sable, gravillon de carrière</i>
531	<i>Orpillage</i>

59	Autres métiers de l'artisanat
<b>6</b>	<b>Services domestiques services divers</b>
600	boy - cuisinier, gouvernante
601	serveur de restaurant - garçon d'hôtel - propriétaires de restaurants
602	servante de bar
603	gardien de nuit
604	barman – barmaid
605	taxi man - chauffeur - conducteur de bus
606	Blanchisseur
607	coiffeur – coiffeuse
608	Cireur
609	laveur – nettoyeur
610	maître et gérant d'hôtel
611	Entrepreneur
612	Puisatier
613	Boulangier
699	Autres services domestiques et services divers
<b>7</b>	<b>Forces armées et sécurité</b>
700	Militaire
701	Gendarme
702	agent de police
703	Pompier
704	agent de la GNR
[.....]	.....
799	autre personnel de la sécurité
<b>8</b>	<b>Autres métiers et profession</b>
800	personnel du culte chrétien
801	personnel du culte musulman; marabout, imam, maître coranique
802	tradipraticien, guérisseur traditionnel
[.....]	.....
899	autres professions non classées ailleurs
<b>9</b>	<b>Sans profession, profession non précisée et migration</b>
994	Cadeaux et dons reçus des membres émigrés villes du Burkina
995	Cadeaux et dons reçus des membres émigrés milieu rural du Burkina
996	Cadeaux et dons reçus des membres émigrés hors Burkina
997	Transfert de fonds (retraite, pension, loyer des terres, maisons,...)
998	sans profession
999	profession non précisée

**Nomenclature des produits**

Code	Culture
<b>1</b>	<b>Grandes cultures</b>
<b>10</b>	<b>Culture céréalières</b>
101	Mil
102	Maïs
103	Riz
104	Fonio
105	Souchet
106	Sorgho blanc
107	Sorgho rouge
108	Blé
<b>11</b>	<b>Coton</b>
110	Coton
<b>12</b>	<b>Oléagineux et protéagineux</b>
300	Arachide
301	Sésame
302	Soja
<b>13</b>	<b>Tubercules et légumes à cosse</b>
401	Igname
402	Patate
403	Taro
404	Pomme de terre
405	Fabirama
406	Manioc
407	Niébé
408	Voandzou
<b>14</b>	<b>Autres cultures</b>
140	Tabac
141	Canne à sucre
<b>2</b>	<b>Horticulture / maraîchage</b>
<b>20</b>	<b>Légumes frais</b>
200	Oignon bulbe
201	Oignon feuilles
202	Chou
203	Tomate
204	Aubergine locale
205	Aubergine importée
206	Piment
207	Laitue
208	Carotte
209	Haricot vert
210	Fraise
211	Concombre
212	Poivron
213	Ail
214	Gombo
215	Courgettes
216	Autres
<b>3</b>	<b>Fruits</b>
30	Agrumes
3000	Orange
3010	Tangelo
3020	Tangor

	3030	<i>Mandarine</i>
	3040	<i>Citron</i>
	3050	<i>Pamplemousse</i>
	3060	<i>Autre agrumes</i>
31		Anacardes
	3100	<i>Anacardium occidental</i>
	3111	<i>Autres</i>
32		Ananas
	3200	<i>Ananas jaune</i>
	3201	<i>Ananas vert</i>
	3202	<i>Autres ananas</i>
33		Banane
	3300	<i>Grande naine</i>
	3301	<i>Petite naine</i>
	0302	<i>Americany</i>
	0303	<i>Poyo</i>
	3304	<i>Variété locale</i>
	3305	<i>Autres bananes</i>
34		Goyave
	3400	<i>Chaire blanche</i>
	3401	<i>Chaire rouge</i>
	3402	<i>Greffé</i>
35		Mangues
	3500	<i>Kent</i>
	3501	<i>Keit</i>
	3502	<i>Amélie</i>
	3503	<i>Springfield</i>
	3504	<i>Lippens</i>
	3506	<i>Brooks</i>
	3507	<i>Smith</i>
	3508	<i>Valencia</i>
	3509	<i>Devis</i>
	3510	<i>Zill</i>
	3511	<i>Haden</i>
	3512	<i>Irwin</i>
	3513	<i>Ruby</i>
36		Papaye
	3600	<i>Naine</i>
	3601	<i>Solo</i>
	3602	<i>Locale</i>
	3603	<i>Autres papayes</i>
<b>4</b>		<b>Elevage</b>
40		Bovins
	400	<i>Bœuf de trait</i>
	401	<i>Bovin d'embouche</i>
	402	<i>Bovin d'élevage</i>
	403	<i>Vache laitière</i>
	404	<i>Lait de vache</i>
41		Ovins
	410	<i>Ovins d'élevage</i>
	411	<i>Ovins d'embouche</i>
	412	<i>Laine</i>
42		Caprins
	420	<i>Caprins d'élevage</i>
	421	<i>Chèvres laitières</i>
	022	<i>Lait de chèvre</i>

43		Asins	
	430	<i>Asins sur pied</i>	
44		Porcins	
	440	<i>Porcs d'élevage</i>	
	441	<i>Porcs d'embouche</i>	
45		Equins	
	450	<i>Equins sur pied</i>	
46		Camelins	
	460	<i>Camelins sur pied</i>	
47		Volailles	
	470	<i>Poules pondeuses</i>	
	471	<i>Poulets de chair</i>	
	472	<i>Poulets locaux</i>	
	473	<i>Pintades</i>	
	474	<i>Dindons</i>	
	075	<i>Canards</i>	
	476	<i>Œufs</i>	
48		Autres élevage	
	480	<i>Lapins</i>	
49		Autres produits de l'élevage	
	4090	<i>Miel</i>	
<b>5</b>		<b>Foresterie et cueillette</b>	
500		Karité	
	5001	<i>Amandes de karité</i>	
501		Néré	
	5010	<i>Graines de néré</i>	
502		Mimosa/zaanga	
503		Kapokier	
504		Baobab	
	5040	<i>Feuille de baobab</i>	
	5041	<i>Fruits de baobab (pain de singe)</i>	
506		Rônier	
507		Noabga-prumier	
508		Tamarinier	
	5080	<i>Tamarin fruit</i>	
	5081	<i>Tamarin feuille</i>	
509		Sibbi- Raisinier	
510		Neemier	
511		Kieglega	
512		Gommier blanc	
	5120	<i>Gomme arabique</i>	
513		Autres produits ligneux	
	5130	<i>Bois en grumes</i>	
514		Autres produits de cueillette	
	5140	<i>Chenilles</i>	
<b>6</b>		<b>Pêche</b>	
600		Poissons	
	6001	<i>Auchenoglanis</i>	

	6002	<i>Bagrus</i>
	6003	<i>Capitaine</i>
	6004	<i>Sardine</i>
	6005	<i>Poisson chien</i>
	6006	<i>Carpe</i>
	6007	<i>Silure</i>
	6008	<i>Poisson cheval</i>
	6009	<i>Poisson électrique</i>
	6010	<i>Synodontiste</i>
	6011	<i>Anguille</i>
	6012	<i>Heterotis</i>
	6013	<i>Docteurs/schilbé</i>
	6014	<i>Labeo</i>
	6015	<i>mormyrus</i>
	6016	<i>Autres poissons</i>
601		Crevettes
	6010	<i>Crevettes</i>
602		Grenouilles
	6020	<i>Grenouilles</i>

### Nomenclatures des tranches d'âge par espèces d'arbres fruitiers

Nom espèce	Code espèces	Tranches d'âge	Code variété
Mangue	35	Moins de 1 an	350
		1 à 3 ans	351
		4 ans et plus	352
Agrume	30	Moins de 3 ans	300
		Plus de 3 ans	301
Anacarde	31	0 à 4 ans	310
		Entre 5 et 8 ans	311
		9 ans et plus	312
Banane	32	Moins de 1 an	320
		1 à 3 ans	320
		4 ans et plus	320
Papaye	36	Moins de 1 an	360
		1 à 3 ans	361
		4 ans et plus	362
Goyave	34	Moins de 3 ans	340
		Plus de 3 ans	341

**Nomenclature des unités de mesure**

<b>Code</b>	<b>Nom ULM</b>
01	Boite de tomate
02	Plat Yoruba
03	Tine
04	Sac de 50 Kg
05	Sac de 100 Kg
06	Bassine
07	Calebasse
08	Petit panier
09	Grand panier
10	Petit sac
11	Grand sac
12	Carton
13	Caisse
14	Brouette
15	Charette
16	Camion
17	Unité (pied, tas, sachet....)

  

<b>Code</b>	<b>Nom Unités universelles</b>
18	Litre
19	Kilo
20	Tonne

## Nomenclatures des équipements et consommables

CODE	TYPE
<b>100</b>	<b>Consommables</b>
101	Emballages (sacs, cartons, panier, caisse, etc.)
102	Energie (Essence, charbon, Pétrole, etc.)
<b>200</b>	<b>Matériel de labour, binage sarclage et de récolte</b>
201	Daba
202	Pioche, barre à mine
203	Pelle
204	Binette
205	Coupe-coupe
206	Faucille
207	Plantoir
208	Râteau
209	Corps Butteur
210	Rayonneur
211	Semoir
212	Herse
213	Houe Manga
214	Charrue à attelage animal
215	Motoculteur
216	Tracteur
217	Charrue à attelage mécanique
218	Roue rotative
219	Décortiqueuse
<b>300</b>	<b>Matériel de désinfection*</b>
301	Appareil à traitement ULV (fonctionne à piles)
302	Appareil à traitement EC (porte sur le dos)
<b>400</b>	<b>Matériel de transport &amp; animaux de trait</b>
401	Charrette (PP/GP/Tombereau) / Brouettes
402	Vélo
403	Mobylette
404	Véhicule
405	Animaux de trait (Bœuf, Ane, Cheval, etc.)
<b>500</b>	<b>Matériel d'exhaure</b>
501	Arrosoir, Seau
502	Pompe à pédale
503	Motopompe,
504	Canalisation
505	Rampe
506	Tube PVC
<b>600</b>	<b>Capital</b>
601	Terre
602	Barrage
603	Forage, Puits à grand diamètre
604	Puits traditionnel
605	Rivière/Fleuve
606	Boulis
607	Magasin de stockage
<b>700</b>	<b>Matériel de pêche</b>
701	Pirogue motorisée
702	Pirogue non motorisé
703	nasse
704	Filet épervier [0 -35mm]

705	Filet épervier [36-50mm]
706	Filet épervier + de 50mm
707	Palangre
708	Hameçons [5 -9] de la palangre
709	hameçons [10 -12] de la palangre
710	hameçons [13 -15] de la palangre
711	Filet maillant [0 -35mm] de chute < 2m
712	Filet maillant [0 -35mm] de chute [2-4m]
713	Filet maillant [0 -35mm] de chute>4m
714	Filet maillant [36-50mm] de chute < 2m
715	Filet maillant [36-50mm] de chute [2-4m]
716	Filet maillant [36-50mm] de chute>4m
718	Filet maillant + de 50mm de chute < 2m
719	Filet maillant + de 50mm de chute [2-4m]
720	Filet maillant + de 50mm de chute>4m
721	Canne moderne de pêche
722	Canne traditionnelle de pêche
<b>800</b>	<b>ENTRETIEN ET GARDIENNAGE</b>
876	Mur
877	Grillage
878	Haies
879	Autre matériel
<b>900</b>	<b>Autres</b>
901	Autre Equipement (à préciser)
902	Autre Consommable (à préciser)

*\* les appareils à traitement EC (émulsion concentrée) sont des réservoirs de grand volume dans lesquels l'eau et le produit traitant sont mélangés puis appliqués aux plantes. Il est généralement porté au dos et actionné manuellement.*

*Les appareils de traitement ULV (Ultra Low Volume) fonctionnent avec des piles et sont munis d'un réservoir plus réduit. Ce type d'appareil est destiné à l'utilisation des produits traitant uniquement sans mélange avec l'eau.*

**Nomenclature des régions**

<b>Codes</b>	<b>Régions</b>
01	Mouhoun
02	Cascades
03	Centre
04	Centre Est
05	Centre Nord
06	Centre Ouest
07	Centre Sud
08	Est
09	Hauts Bassins
10	Nord
11	Plateau Central
12	Sahel
13	Sud-Ouest

**Nomenclature des provinces**

<b>Code de la province</b>	<b>Nom de la province</b>
01	BAM
02	BAZEGA
03	BOUGOURIBA
04	BOULGOU
05	BOULKIEMDE
06	COMOE
07	GANZOURGOU
08	GNAGNA
09	GOURMA
10	HOUET
11	KADIOGO
12	KENEDOUGOU
13	KOSSI
14	KOURITENGA
15	MOUHOUN
16	NAHOURI
17	NAMENTENGA
18	OUBRITENGA
19	OUDALAN

---

20	PASSORE
21	PONI
22	SANGUIE
24	SENO
25	SISSILI
26	SOUM
27	SOUROU
28	TAPOA
29	YATENGA
30	ZOUNDWEOGO
31	BALE
32	BANWA
33	IOBA
34	KOMANDJOARI
35	KOMPIENGA
36	KOULPELOGO
37	KOURWEOGO
38	LERABA
39	LOROUM
40	NAYALA
41	NOUMBIEL
42	TUY
43	YAGHA
44	ZIRO
45	ZONDOMA